A woman with dark hair is looking out of a window covered in rain droplets. She is holding a blue mug with both hands. The scene is dimly lit, suggesting it is raining outside.

Châssis,
Portes,
Vérandas,
Extensions.

MAISON
PASSION

KÖMMERLING 76md

Main d'œuvre locale - Châssis et Portes fabriqués en Belgique

Pack Haute Performance Kömmerling

- ✓ Système PVC de 76 mm de profondeur
- ✓ 6 chambres isolantes
- ✓ (100% renforcé)
- ✓ 3 joints d'étanchéité périphérique
- ✓ Double vitrage Ug 1.0 Warm Edge
- ✓ Dormant et ouvrant Uf 1.1
- ✓ Quincaillerie sécurité WK1

Système standard

- ✓ Système PVC de 71 mm de profondeur
- ✓ 5 chambres isolantes
- ✓ (100% renforcé)
- ✓ 2 joints d'étanchéité périphérique
- ✓ Double vitrage Ug 1.1 intercalaire alu
- ✓ Dormant et ouvrant Uf 1.3
- ✓ Quincaillerie sécurité niveau 2

PLUS DE PERFORMANCE avec le Warm Edge



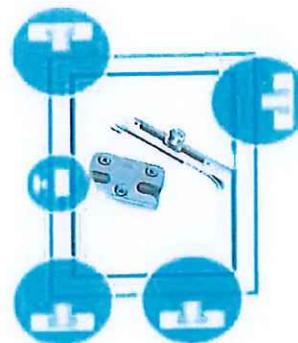
Les intercalaires Warm Edge réduisent votre consommation d'énergie

En empêchant le contact thermique entre le métal et le verre, ces intercalaires réduisent de façon significative la transmission de chaleur au travers du verre. Il améliore les performances thermiques de 5 à 7%.

PLUS DE SECURITE avec la quincaillerie WK1

La quincaillerie de sécurité WK1 vous offre une haute protection contre l'effraction

- ✓ 4 points de sécurité
- ✓ Système de multi-ventilation permettant d'ouvrir la fenêtre de quelques millimètres afin que l'air circule



Autres équipements disponibles

- Quincaillerie de sécurité TBT avec poignée à clef (sécurité enfant)
- Gâche - clips de maintien en position fermée pour les portes-fenêtres (pratique pour sortie provisoire)
- Seuil réduit 20 mm (alusodial) pour portes et portes-fenêtres (meilleure isolation thermique et acoustique)
- Charnières cylindriques pour les portes (meilleure esthétique)
- Quincaillerie invisible pour les châssis (entretien plus facile, plus esthétique et une meilleure isolation)

KÖMMERLING 76md

Main d'œuvre locale - Châssis et Portes fabriqués en Belgique

Pack Haute Performance Kömmerling

Système standard

- ✓ Système PVC de 76 mm de profondeur
- ✓ 6 chambres isolantes
- ✓ (100% renforcé)
- ✓ 3 joints d'étanchéité périphérique
- ✓ Double vitrage Ug 1.0 Warm Edge
- ✓ Dormant et ouvrant Uf 1.1
- ✓ Quincaillerie sécurité WK1

PLUS DE PERFORMANCE avec le Warm Edge



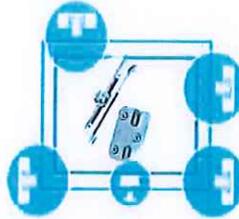
Les intercalaires Warm Edge réduisent votre consommation d'énergie

En empêchant le contact thermique entre le métal et le verre, ces intercalaires réduisent de façon significative la transmission de chaleur au travers du verre. Il améliore les performances thermiques de 5 à 7%.

PLUS DE SECURITE avec la quincaillerie WK1

La quincaillerie de sécurité WK1 vous offre une haute protection contre l'effraction

- ✓ 4 points de sécurité
- ✓ Système de multi-ventilation permettant d'ouvrir la fenêtre de quelques millimètres afin que l'air circule

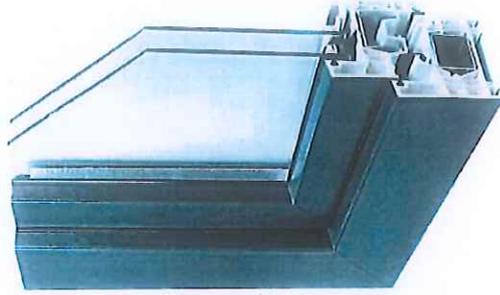


Autres équipements disponibles

- Quincaillerie de sécurité TBT avec poignée à clef (sécurité enfant)
- Gâche - clips de maintien en position fermée pour les portes-fenêtres (pratique pour sortie provisoire)
- Seuil réduit 20 mm (alusoïdal) pour portes et portes-fenêtres (meilleure isolation thermique et acoustique)
- Charmières cylindriques pour les portes (meilleure esthétique)
- Quincaillerie invisible pour les châssis (entretien plus facile, plus esthétique et une meilleure isolation)

KÖMMERLING 76md

Main d'œuvre locale - Châssis et portes fabriqués en Belgique



Kommerling 76md Style Classique

Porte d'entrée

Notre priorité : vous sécuriser

Roto Safe est notre serrure à verrouillage mécanique multi-points pour les portes d'entrée conformément aux normes EN 179 et EN 1125. Le pêne central et les points de verrouillage additionnels sont verrouillés par la clé qui actionne le cylindre.

Avec un verrouillage unique par combinaison de crochets massifs et de goujons, la génération 600 est aujourd'hui la gamme la plus performante des serrures sur le marché. Toutes les portes d'entrée peuvent être verrouillées avec une étanchéité fiable et durable.

Ainsi, tout ce qui n'a rien à faire à l'intérieur reste à l'extérieur.

- ✓ Verrouillage avec combinaison de goujons et de crochets qui sont les plus résistants du marché.
- ✓ Au cours du verrouillage, c'est le crochet qui s'engage en premier dans la gâche, suivi du goujon.
- ✓ Un bien-être absolu : une excellente isolation contre le froid et le bruit ainsi qu'un niveau de résistance exceptionnel.

Même pour le modèle standard, nous avons tenu à offrir une sécurité de base élevée assurée par un système de verrouillage à 3 points. Pour des exigences de sécurité plus poussées, avec un verrouillage à 5 points pour atteindre un niveau de résistance exceptionnel.

Cylindre de sécurité

- ✓ Cylindre certifié SKG** livré avec 3 clés en standard
- ✓ 6 paires de broches à ressorts et 2 broches en acier trempé
- ✓ Cylindre duo pour ne pas rester enfermés à l'extérieur
- ✓ Protection anti-forage

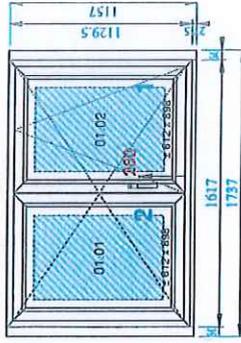


Descriptif de votre commande :
Dessins en vue intérieure, mesures approximatives.

Poste n° 1 : cuisine

Système : Kommerling 76 MD avec joint central

Couleur : Blanc lisse WS



Composé de:

01.01 Double ouvrant oscillo-battant sécurité niveau 4 (WK1)

Manoeuvre : Poignée standard

Couleur poignée Intérieure : Blanche

Hauteur poignée en mm (bas de l'ouvrant) : 280 mm

Multi-ventilation (nuit) : Oui

DV : largeur bords clairs vis : 20

Remplissage :

- 4/16/4 sablé face 2 bords clairs U=1.0 - Intercaire: Swisspacer Ultimate noir

Remarque:

Vitrage mate sur la moitié inférieure.

- Le resserrage extérieur au silicone neutre (maximum 10 mm);

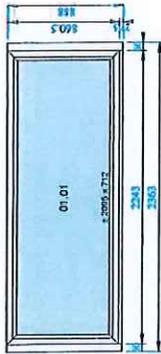
- La finition intérieure par joint silicone à peindre.

Prix HTVA 1 pièce à 1186,21 €

1186,21 €

Poste n° 2 : salon

Système : Kommerling 76 MD avec joint central
Couleur : Blanc lisse WS



Composé de:

01.01 Fixe simple cadre

Remplissage:

- 4/16/#4 U=1.0 - Intercalaire: Swisspacer Ultimate noir

Remarque

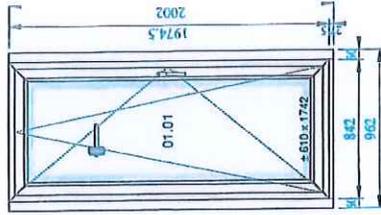
- Le serrage extérieur au silicone neutre (maximum 10 mm);
- La finition intérieure par joint silicone à peindre.

Prix HTVA 1 pièce à 712,8 €

712,80 €

Poste n° 3 : salon 2

Système : Kommerling 76 MD avec joint central
Couleur : Blanc lisse WS



Composé de:

01.01 Oscillo-battant sécurité niveau 4 (WK1)

Manoeuvre : Poignée standard

Couleur poignées Intérieure : Blanche

Multi-ventilation (nuit) : Oui

Absorbant

Remplissage:

- Feuilleté 33.2/16/#4 U=1.0 - Intercalaire: Swisspacer Ultimate noir

Remarque

- Le serrage extérieur au silicone neutre (maximum 10 mm);
- La finition intérieure par joint silicone à peindre.

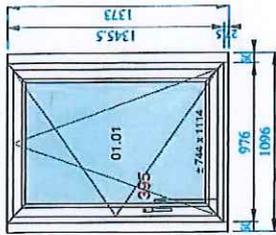
Prix HTVA 1 pièce à 859,68 €

859,68 €

Poste n° 4 : escalier

Système : Kommerling 76 MD avec joint central

Couleur : Blanc lisse WS



Composé de:

01.01 Oscillo-battant sécurité niveau 4 (WK1)

Manoeuvre : Poignée standard

Couleur poignée Intérieure : Blanche

Hauteur poignée en mm (bas de l'ouvrant) : 395 mm

Multi-ventilation (nuit) : Oui

Remplissage:

- 4/16/#4 U=1,0 - Intercalaire: Swisspacer Ultimate noir

Remarque

- Le serrage extérieur au silicone neutre (maximum 10 mm);

- La finition intérieure par joint silicone à peindre.

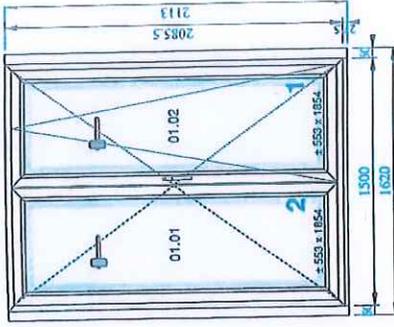
Prix HTVA 1 pièce à 696,24 €

696,24 €

Poste n° 5 : chambre

Système : Kommerling 76 MD avec joint central

Couleur : Blanc lisse WS



Composé de:

01.01 Double ouvrant oscillo-battant sécurité niveau 4 (WK1)

Manoeuvre : Poignée standard

Couleur poignée Intérieure : Blanche

Multi-ventilation (nuit) : Oui

Remplissage:

- Feuilleté 33.2/16/#4 U=1,0 - Intercalaire: Swisspacer Ultimate noir

Remarque

Options non-comprises dans le présent devis :

- Une simple moustiquaire mobile : + 109,59 € TTC (TVA 6%);

- Une simple moustiquaire coulissante : + 695 € (~~TVA 21%~~);

- Le serrage extérieur au silicone neutre (maximum 10 mm);

- La finition intérieure par joint silicone à peindre.

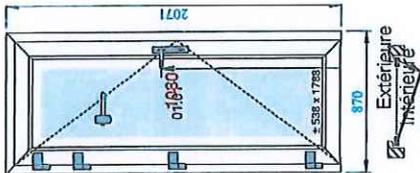
Prix HTVA 1 pièce à 1407,22 €

1407,22 €

Poste n° 6 : porte d'entrée

Système : Kommerling 76 MD avec joint central

Couleur : Blanc lisse WS



Composé de:

01.01 Simple porte ouvrant vers intérieur

Étanchéité Basse : Coupe vent automatique

Système de fermeture : Multipoints 2 crochets sécu SKG** action par clé

Serrure de sécurité SKG** : Oui

Cylindre : sécurité à même clés (3)

Choix poignées : Béquille/Béquille (sur plaque)

Couleur poignée Intérieur : Blanche

Couleur poignée Extérieur : Blanche

Type de charnières : KT-V6R 3D 160 Kg Sécu

Charnières de teinte : Blanche

Nombre de charnières : 4

DV : largeur bords clairs vus : 20

Remplissage:

- Feuilleté Sablé Bord clair 33.2/16/#4 U=1.0 - Intercalaire: Swisspacer Ultimate noir

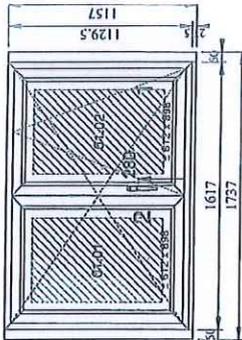
Descriptif de votre commande :

Dessins en vue intérieure, mesures approximatives.

Poste n° 1 : cuisine

Système : Kommerling 76 MD avec joint central

Couleur : Blanc lisse WS



Composé de:

01.01 Double ouvrant oscillo-battant sécurité niveau 4 (W/K1)

Manoeuvre : Poignée standard

Couleur poignée Intérieure : Blanche

Hauteur poignée en mm (bas de l'ouvrant) : 280 mm

Multi-ventilation (nuit) : Oui

DV : largeur bords clairs vus : 20

Remplissage:

- 4/16/#4 sablé face 2 bords clairs U=1.0 - Intercalaire: Swisspacer Ultimate noir

Remarque:

Virage mate sur la moitié inférieure.

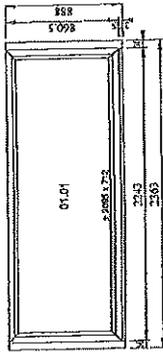
- Le resserrage extérieur au silicone neutre (maximum 10 mm);

- La finition intérieure par joint silicone à peindre.

Prix HTVA 1 pièce à 1186,21 €

1186,21 €

Poste n° 2 : salon
Système : Kommerling 76 MD avec joint central
Couleur : Blanc lisse WS



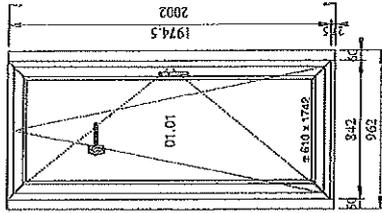
Composé de:
01.01 Fixe simple cadre

Remplissage:
- 4/16/#4 U=1.0 - Intercalaire: Swisspacer Ultimate noir
Remarque:
- Le resserrage extérieur au silicone neutre (maximum 10 mm);
- La finition intérieure par joint silicone à peindre.

Prix HTVA 1 pièce à 712,8 €

712,80 €

Poste n° 3 : salon 2
Système : Kommerling 76 MD avec joint central
Couleur : Blanc lisse WS



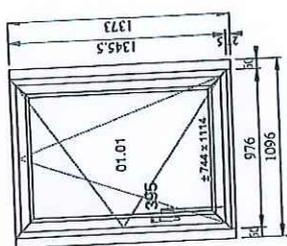
Composé de:
01.01 Oscillo-battant sécurisé niveau 4 (WK1)
Manoeuvre : Poignée standard
Couleur poignée Intérieure : Blanche
Multi-ventilation (nuit) : Oui

Alusocial

Remplissage:
- Feuille 33.2/16/#4 U=1.0 - Intercalaire: Swisspacer Ultimate noir
Remarque:
- Le resserrage extérieur au silicone neutre (maximum 10 mm);
- La finition intérieure par joint silicone à peindre.

Prix HTVA 1 pièce à 859,68 €

Poste n° 4 : escalier
 Système : Kommerling 76 MD avec joint central
 Couleur : Blanc lisse WS



Composé de:
 01.01 Oscillo-battant sécurité niveau 4 (WK1)
 Manoeuvre : Poignée standard
 Couleur poignée Intérieure : Blanche
 Hauteur poignée en mm (bas de l'ouvrant) : 395 mm
 Multi-ventilation (nuit) : Oui

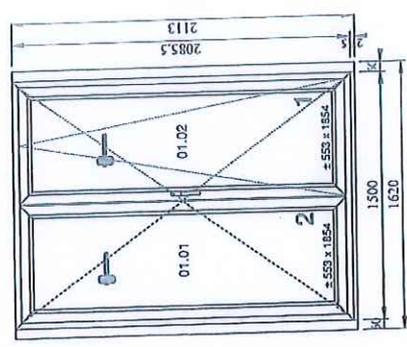
Remplissage:
 - 4/16/#4 U=1.0 - Intercalaire: Swisspacer Ultimate noir

Remarque:
 - Le resserrage extérieur au silicone neutre (maximum 10 mm);
 - La finition intérieure par joint silicone à peindre.

Prix HTVA 1 pièce à 696,24 €

696,24 €

Poste n° 5 : chambre
 Système : Kommerling 76 MD avec joint central
 Couleur : Blanc lisse WS



Composé de:
 01.01 Double ouvrant oscillo-battant sécurité niveau 4 (WK1)
 Manoeuvre : Poignée standard
 Couleur poignée Intérieure : Blanche
 Multi-ventilation (nuit) : Oui

Remplissage:
 - Feuilleté 33.2/16/#4 U=1.0 - Intercalaire: Swisspacer Ultimate noir

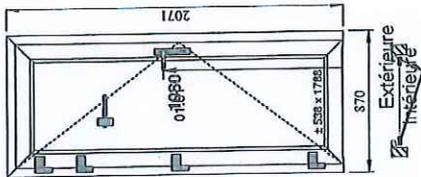
Remarque:
 Options non-comprises dans le présent devis :
 - Une simple moustiquaire mobile : + 109,59 € TTC (TVA 6%);
 - Une simple-moustiquaire coulissante : + 695,00 € (TVA 21,6%);

- Le resserrage extérieur au silicone neutre (maximum 10 mm);
 - La finition intérieure par joint silicone à peindre.

Prix HTVA 1 pièce à 1407,22 €

1407,22 €

Poste n° 6 : porte d'entrée
 Système : Kommerling 76 MD avec joint central
 Couleur : Blanc lisse WS



Composé de:

- 01.01 Simple porte ouvrant vers intérieur
- Etanchéité Basse : Coupe vent automatique
- Système de fermeture : Multipoints 2 crochets sécu SKG** action par clé
- Serrure de sécurité SKG** : Oui
- Cylindre : sécurité à même clés (3)
- Choix poignée : Béquille/Béquille (sur plaque)
- Couleur poignée Intérieure : Blanche
- Couleur poignée Extérieure : Blanche
- Type de charnières : KT-VGR 3D 160 Kg Sécu
- Charnières de teinte : Blanche
- Nombre de charnières : 4
- DV : largeur bords clairs vus : 20

Remplissage:

-- Feuilleté Sablé Bord clair 33.2/16/#4 U=1.0 - Intercalaire: Swisspacer Ultimate noir

Remarque

- Dormant standard 74 mm;
- Vitrage feuilleté mate à l'exception du rectangle supérieur, avec 3 liserés bords clairs.
- Options non-comprises dans le présent devis :
- Serrure universel : 799,55 € TTC (172,67€)
- Porte sans panneau : - 246,15 € TTC (TVA 6%).

- Le resserrage extérieur au silicone neutre (maximum 10 mm);
- La finition intérieure par joint silicone à peindre.

Prix HTVA 1 pièce à 1621,39 €

1621,39 €

*Panneau Impact ouvrant visible
 avec vitrage mate feuilleté F1199E TTC*

TOTAL

Total hors tva : 6483,54 €

TVA 6 % 389,01 €

Montant total TTC : ~~6872,55 €~~

TTC à : 7.825,55.

Remarque

- Dormant standard 74 mm;
- Vitrage feuilleté mate à l'exception du rectangle supérieur, avec 3 liserets bords clairs.

Options non-comprises dans le présent devis :

- ~~Seuil alusodral : + 99.45 € TTC (TVA 6 %);~~
- Porte sans panneau : - 246.15 € TTC (TVA 6%).

- Le resserrage extérieur au silicone neutre (maximum 10 mm);
- La finition intérieure par joint silicone à peindre.

Prix HTVA 1 pièce à 1621,39 €

1621,39 €

*Panneau Impact ouvrant visible
avec vitrage mate feuilleté + 1199 € TTC*

TOTAL

Total hors tva :

6483,54 €

TVA 6 %

389,01 €

Montant total TTC :

6872,55 €

TTC : 7.825,55.



Conditions générales de vente et de pose

Article 1 : Les présentes conditions générales forment le contrat liant les parties, à l'exclusion des conditions propres au client. Il ne sera admis aucune dérogation aux présentes conditions générales sauf accord écrit de CHA-VER sprl. L'absence de mise en cause d'une clause établie dans les présentes conditions générales ne peut être interprétée comme une renonciation de CHA-VER sprl à s'en prévaloir.

Article 2 : En passant commande à CHA-VER sprl, le client reconnaît avoir été informé et documenté sur les produits et prestations de la société

Article 3 : Les offres de CHA-VER sprl sont faites sans engagement et, sauf stipulation contraire, ont une durée de validité d'un mois. CHA-VER sprl ne pourra être considérée comme engagée que moyennant l'acceptation écrite d'une personne ayant la signature sociale et à la condition expresse d'une agrégation du prix et des aspects techniques par une personne qualifiée désignée par la société. Dans le cas où cet examen s'avère négatif, le bon de commande sera considéré comme caduc même si ce dernier a déjà fait l'objet d'un acompte. Le client sera par contre engagé dès qu'il aura contracté avec un préposé de CHA-VER sprl.

Article 4 : Les offres de CHA-VER sprl s'entendent hors TVA et hors frais éventuels d'eau, d'alimentation électrique et hors nettoyage du chantier. Les offres ne peuvent être étendues à des fournitures ou des travaux qu'elles ne mentionnent pas formellement.

Article 5 : Si le client souhaite apporter des modifications à l'offre qui lui aura été soumise, CHA-VER sprl ne sera engagée que moyennant l'acceptation écrite d'une personne ayant la signature sociale. Si une demande de modification a lieu après acceptation de la commande, CHA-VER sprl n'est pas tenue d'accueillir favorablement cette demande. Le cas échéant, un avenant au contrat devra être établi. Cet avenant contiendra les modifications convenues et leur répercussion sur les autres clauses du contrat (détails d'exécution, prix, spécifications techniques etc.).

Article 6 : En cas d'annulation de la commande par le client avant la mise en fabrication, il s'engage à indemniser CHA-VER sprl à concurrence d'un montant fixé forfaitairement à 15% du prix convenu, outre le remboursement à CHA-VER sprl de tous les frais encourus jusqu'au jour de l'annulation. En cas d'annulation de la commande par le client après la mise en fabrication, il s'engage à indemniser CHA-VER sprl à concurrence d'un montant fixé forfaitairement à 80% du prix convenu, outre le remboursement à CHA-VER sprl de tous les frais encourus jusqu'au jour de l'annulation.

Article 7 : Le client marque son accord pour que le(s) prix communiqué(s) dans l'offre puisse(nt) notamment être majoré(s) :

- Dans l'hypothèse où les mesures relevées sur plan ou communiquées par le client (ou tout tiers mandaté à cet effet) devraient être réajustées
- En cas de demande de modification, de supplément, formulée postérieurement à l'acceptation de la commande, et ce dans le respect de l'article 5 ;
- Si les travaux ne peuvent être exécutés dans un délai de 12 mois à dater de la commande et/ou de la réservation, une augmentation de prix de 0,5% par mois de délais dépassé sera appliquée et ce, quelle que soit la raison du retard (permis de construire, financement, travaux préparatoires, etc.).

Article 8 : Les délais habituels (hors périodes de vacances annuelles) sont de l'ordre de 8 à 12 semaines ouvrables pour les fenêtres, portes et volants en PVC ou en Aluminium en coloris standard, de 16 à 20 semaines ouvrables pour les coloris et réalisations hors standard ainsi que pour les vérandas, pergolas et extensions. Les délais communiqués par Cha-Ver sprl s'entendent en semaines ouvrables (hors congés, intempéries, gels, etc.), sont indicatifs et prennent cours après réception de l'acompte et du mesurage final.

Article 9 : Les mesures prises par le service commercial sont approximatives. Le relevé des mesures exactes est réalisé par notre service technique par la suite.

Les mesures définitives sont prises uniquement sur maçonneries terminées (seuils posés). Le client est responsable des sens d'ouverture, des axes de traverse, du nombre et des axes des croisillons. Dans le cas où les maçonneries ne sont pas terminées, le client est également responsable des dimensions des menuiseries. Dans les nouvelles constructions, les ballées seront de maximum 5 cm. Si celles-ci sont de dimensions supérieures, CHA-VER sprl ne prendra en aucun cas en charge les frais engendrés par les éventuelles recharges de plafonnage ou autres.

Article 10 : Le client assurera l'accès aisé à ses locaux, et ce même si ses locaux sont mis à disposition de tiers. Il communiquera à cet effet, le cas échéant, les coordonnées du tiers. Le client assurera également l'alimentation électrique (courant de 220 volts) et le raccordement à l'eau. Il s'engage à aviser par écrit CHA-VER sprl de toute difficulté particulière d'organisation faute de quoi le(s) prix communiqué(s) pourra(nt) être majoré(s) en conséquence. En tout état de cause, si à la date convenue, les ouvriers de CHA-VER sprl se trouvent dans l'impossibilité de procéder au placement ou à la livraison commandée, il est dû à CHA-VER sprl une indemnité de déplacement d'un minimum de 300 € par ouvrier outre une indemnité de 25 € par jour pour les frais d'assurance et de magasinage. Le client effectuera les démarches nécessaires en vue de la réservation d'un nombre suffisant d'emplacements de parking permettant à nos véhicules de stationner à proximité immédiate de la zone de déchargement du matériel. CHA-VER sprl peut se charger de ces formalités à la demande du client moyennant le paiement d'un forfait de 200 € HTVA.

Dans le cas où le client reporte la date du placement, un acompte supplémentaire de 40% sera versé par celui-ci.

Article 11 : Le client confirme qu'il entend se charger seul de toutes les démarches relatives aux autorisations nécessaires pour les travaux envisagés, à l'entière décharge de CHA-VER sprl.

Article 12 : Le client s'engage à prendre toutes les précautions nécessaires pour protéger adéquatement ses locaux contre tous les types de dégâts qui peuvent être liés aux travaux commandés. La non-observance de cette clause décharge la société CHA-VER sprl de toute responsabilité.

Article 13 : Le client reconnaît avoir été informé des prescriptions de la norme NBN S23-002 en matière de vitrerie et STS 52 en matière de menuiserie. Le client fait le choix de la composition du vitrage en parfaite connaissance des conséquences éventuelles. Il décharge Cha-Ver sprl de toute responsabilité quant au respect de cette norme NBN S 23-002.

Prix de base Votre Avantage Votre prix
3.817,93 € 2.945,38 € 6.872,55 €

de commande partielle.

II

M III

lir votre prix.

Total H.T. : 6.483,54 €
Total TVA : 389,01 €
Montant Total TTC : 6.872,55 €

389,01 €

TTC : 7.815,55 €



à charge du client, en cas de changement législatif, le droit d'approuver, à tout moment et sans préavis, les livraisons antérieurement.

en plus dans le respect des normes. Certaines petites fissures sont admissibles. S'ils ne sont pas visibles à 3 mètres, ils devront être scellés à l'extérieur avec du joint de silicone entre le mur et le sol. Dans le cas où celui-ci dépasse cette limite, le client devra réaliser au prix de 14 €/mètre courant. S'il ne peut pas effectuer de déplacement qui s'élève à la somme de 150 €.

ne sont pas respectés dans la mesure du possible par CHA-VER sprl, aucune garantie n'est accordée, des dommages et intérêts ou à la résolution du contrat.

Le client garantit et les sens d'ouverture des éléments composant les portes et fenêtres et aucune garantie sur le placement des portes et fenêtres.

Les travaux sont toujours à charge du client.

En cas de non-paiement, le client, le cas échéant, est tenu de verser, sans aucune garantie ne soit concédée concernant l'isolation.

Les sommes sont recevables que pour autant qu'elles soient versées au moment de la prestation. Ces réclamations ne sont pas recevables.

CHA-VER sprl. Le client reconnaît son accord pour que la garantie décennale de remplacement des pièces reconnues. Le client reconnaît que le bénéfice de la garantie est limité aux dommages et/ou produits fournis, étant entendu que cette garantie ne couvre pas le paiement d'une facture à son échéance.

Le client demeure l'obligation à charge du client de payer un montant de 15% de la somme des transactions commerciales. A défaut de paiement, le client s'engage à effectuer toute exécution ultérieure des travaux ou des fournitures, sur simple notification par lettre recommandée et sans frais.

En cas de non-paiement d'une facture à son échéance, le client s'engage à payer, sans frais, les sommes dues pour récupérer ses marchandises, le cas échéant, et à reprendre les marchandises.

CHA-VER sprl, le client s'interdit de conserver le montant de la commande communément. Le transfert des risques visés aux conditions de la livraison des matériaux, des biens ou des services.

Les parties s'engagent à requérir conjointement et à tour de rôle.

La responsabilité est créée(s) à un tiers.

Le présent contrat sera de la compétence exclusive des tribunaux de Wépion.

Le client s'engage à l'achat par lettre recommandée. (Loi 2005-08-10)

Le client reconnaît que les travaux sont conformes aux normes techniques. CHA-VER sprl décline toute responsabilité en matière de construction de bâtiments, et notamment de la norme NBN 60801-101 pour les logements d'habitation.

Paiements

	1.002 €
- A verser par chèque certifié bancaire au placard le premier jour des travaux, ou par virement bancaire anticipé 3 jours ouvrables avant la date de pose	6.438,28 €
- A verser à la fin des travaux :	687,26 €
Si une fin de chantier subsiste, le montant retenu n'excédera pas la valeur des travaux à effectuer.	
Ces paiements conditionnent l'exécution et la livraison de la commande.	
Montant total TTC de votre commande :	6.872,55 €

Attestation de TVA 6% (à compléter s'il y a lieu)

Je soussigné, atteste que les travaux immobiliers commandés le à Cha-Ver sprl (Maison Passion) seront exécutés dans un bien dont la première occupation date de plus de dix ans et sera après les travaux effectivement utilisés exclusivement ou à titre principal, comme logement privé dans un bien immeuble situé

Pour passer commande, il vous suffit de nous renvoyer un exemplaire du devis et de ses annexes avec un paraphe sur chaque page, une signature ci-dessous et l'attestation de TVA de 6% complétée s'il y a lieu.

J'espère que nos conditions vous permettront de nous confier votre ordre et je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments distingués.

Fait à Tamines, le 26/4/19

Pour Maison Passion
Aurélien Bousmanne

Signature(s) pour accord et commande

Mat : 190627

Nos délais de réalisation

PIECES (*)	MAIN D'OEUVRE
10 ans	GRATUITE
5 ans	GRATUITE
2 ans	GRATUITE
2 ans	GRATUITE
1 an	GRATUITE

(*) Suivant conditions du fabricant

	Délais de réalisation *
Châssis Pvc Blanc & Couleur Standard	8 à 12
Châssis Pvc de Couleur hors Standard	12 à 16
Châssis Bois	10 à 14
Châssis Aluminium	10 à 14
Portes avec ouvrants cachés	12 à 16
Couissants Panorama Design	12 à 16
Réalisations hors standards (cintrages, assemblages spéciaux, pose avec grue, etc.)	16 à 20
Volets & Protections solaires	8 à 12
Portes de garage	8 à 12

* Les délais s'entendent en semaines ouvrables (hors congés, intempéries, gels, etc.), sont indicatifs et prennent cours après réception de l'acompte et du mesurage final.

Lorsque la commande est modifiée, le délai ne prend cours qu'après réception de l'accord du client sur l'avenant qui lui est transmis par le responsable de projet. Cet avenant reprendra les modifications demandées et leur impact sur le prix.

ménager.

n produit de protection du bois ou
aitement devra être répété chaque

ISOLE
pas obturer les orifices nécessaires

ou graissage au spray à base de
1 cas de doute, consultez-nous ou
us la vérification et l'entretien des

placement des pièces reconnues
si celles d'origine ne font plus partie

ution de visibilité par condensation
tre garantie ne s'applique pas aux

: après échéance de la période de
ecluée par quiconque en dehors de
ince. Sous réserve de modifications
onsignes d'entretien n'ont pas été

té de la mer à cause de l'influence
staté une pollution atmosphérique

à 18h - le samedi de 10h à 16h
enregistrement 12 20 01

CHA-VER sprl - Showroom ouvert du lundi au vendredi de 10h à 18h - le samedi de 10h à 16h
TVA BE 0458.758.035 - RPM Namur - Numéro d'enregistrement 12 20 01



Nos délais de réalisation

	Délais de réalisation *
Châssis Pvc Blanc & Couleur Standard	8 à 12
Châssis Pvc de Couleur hors Standard	12 à 16
Châssis Bois	10 à 14
Châssis Aluminium	10 à 14
Portes avec ouvrants cachés	12 à 16
Coullissants Panorama Design	12 à 16
Réalisations hors standards (cintrages, assemblages spéciaux, pose avec grue, etc.)	16 à 20
Volets & Protections solaires	8 à 12
Portes de garage	8 à 12

* Les délais s'entendent en semaines ouvrables (hors congés, intempéries, gels, etc.), sont indicatifs et prennent cours après réception de l'acompte et du mesurage final.

Lorsque la commande est modifiée, le délai ne prend cours qu'après réception de l'accord du client sur l'avenant qui lui est transmis par le responsable de projet. Cet avenant reprendra les modifications demandées et leur impact sur le prix.

PIECES (*)	MAIN D'OEUVRE
10 ans	GRATUITE
5 ans	GRATUITE
2 ans	GRATUITE
2 ans	GRATUITE
1 an	GRATUITE

(*) Suivant conditions du fabricant

ager.

duil de protection du bois ou
ment devra être répété chaque

.E
obturer les orifices nécessaires

graissage au spray à base de
s de doute, consultez-nous ou
vérification et l'entretien des

ement des pièces reconnues
elles d'origine ne font plus partie

n de visibilité par condensation
garantie ne s'applique pas aux

ès échéance de la période de
ée par quiconque en dehors de
Sous réserve de modifications
gnes d'entretien n'ont pas été

à la mer à cause de l'influence
à une pollution atmosphérique

h - le samedi de 10h à 16h
strement 12 20 01

CHA-VER sprl - Showroom ouvert du lundi au vendredi de 10h à 18h - le samedi de 10h à 16h
TVA BE 0458.758.035 - RPM Namur - Numéro d'enregistrement 12 20 01

ENTRETIEN et NETTOYAGE DES SURFACES THERMOLAQUÉES suivant la norme Française NF DTU 33.1 P1-1 et les recommandations de l'ALUMINIUM CENTER BELGIUM

L'entretien des ouvrages laqués poudre est une nécessité et doit être effectué conformément à la réglementation en vigueur et aux règles de l'art en la matière.
Les prescriptions d'entretien sont essentiellement déterminées par les conditions d'ambiance et d'exposition des façades, menuiseries ou vérandas ainsi que par les exigences de maintien de l'aspect initial des surfaces.

FREQUENCES DES NETTOYAGES

1. En zone rurale ou urbaine peu dense, où l'ambiance ne comporte pas d'éléments agressifs, la fréquence des entretiens est en général, de une ou deux fois par an, pour ce qui concerne les surfaces régulièrement lavées par les eaux de pluie.
2. En ambiance urbaine, industrielle ou marine, les menuiseries exposées à la pluie requièrent au minimum un entretien semestriel. Le nettoyage des parties non lavées naturellement par les eaux de pluie doit s'effectuer plus fréquemment que sur les surfaces exposées.
3. Lorsque le maintien permanent de l'aspect décoratif constitue une exigence toute particulière (entrée d'immeuble, devanture de magasins, ...), le nettoyage doit avoir lieu plus fréquemment.

METHODES DE NETTOYAGE DES SURFACES THERMOLAQUEES

1. Le lavage courant peut s'effectuer au moyen d'eau additionnée de détergent doux (pH neutre) il doit être complété par un rinçage soigné à l'eau claire et un essuyage avec un chiffon doux et absorbant.
2. Si ce lavage ne donne pas un aspect satisfaisant, il y a lieu de compléter par l'application de produits de nettoyage spécialement élaborés pour cette application. Pour ces produits (entretien, rénovation et protection), il convient de se référer aux recommandations du fabricant de produit.

PRODUITS ADAPTÉS AUX SURFACES THERMOLAQUÉES (pH neutre)

1. nettoyants courants adaptés à une utilisation appropriée.
2. nettoyants rénovateurs qui contiennent des particules micro-abrasives utiles suite à un manque d'entretien, un encrassement prématuré ou un ternissement.
3. nettoyants protecteurs qui laissent subsister sur les surfaces un film mince et hydrofuge pour une protection à long terme (traitement de conservation).

Remarques générales :

- a) Dans tous les cas, il faut éviter l'usage de produits agressifs tels que certains détergent pour lave-vaisselle et lessive et des produits basiques ou acides. Il faut proscrire les tampons nylons et/ou abrasifs
- b) Il faut éviter d'entreprendre le nettoyage de surfaces chaudes ou ensoleillées.
- c) Les solvants sont à proscrire.

RECOMMANDATIONS

1. utiliser le produit réf. IZI LAK comme nettoyant courant pour taches de gras, poussières, CO₂, huiles, suie, traces d'insectes, etc. ainsi que préalablement à une application d'un produit rénovateur ou protecteur.
 2. utiliser le produit rénovateur réf. SPÉCIAL LAK ST pour rénover, raviver la couleur ou désincruster les salissures tenaces.
 3. utiliser le produit protecteur réf. SPRAY LAK ST pour protéger contre la fixation des taches et contre les effets des rayons U.V. Ce produit s'applique sur surfaces neuves ou renouvelées.
- Nota : imbiber le chiffon de produit avant application plutôt que de mettre le produit directement sur l'ouvrage laqué et bien suivre le mode d'emploi des emballages.

projet et paye l'acompte.
Je vous remercie de votre présence et de votre accueil.

Les travaux seront terminés (seuils posés, menuiseries, etc.).

Je vous remercie de votre présence et de votre accueil.

Je vous remercie de votre présence et de votre accueil.

Je vous remercie de votre présence et de votre accueil.

Je vous remercie de votre présence et de votre accueil.

Je vous remercie de votre présence et de votre accueil.

Je vous remercie de votre présence et de votre accueil.

Je vous remercie de votre présence et de votre accueil.

Je vous remercie de votre présence et de votre accueil.

Je vous remercie de votre présence et de votre accueil.

Je vous remercie de votre présence et de votre accueil.

Je vous remercie de votre présence et de votre accueil.

Je vous remercie de votre présence et de votre accueil.

**ENTRETIEN et NETTOYAGE DES SURFACES THERMOLAQUÉES suivant la norme
Française NF DTU 33.1 P1-1 et les recommandations de l'ALUMINIUM CENTER BELGIUM**

L'entretien des ouvrages laqués poudre est une nécessité et doit être effectué conformément à la réglementation en vigueur et aux règles de l'art en la matière.

Les prescriptions d'entretien sont essentiellement déterminées par les conditions d'ambiance et d'exposition des façades, menuiseries ou vérandas ainsi que par les exigences de maintien de l'aspect initial des surfaces.

FREQUENCES DES NETTOYAGES

1. En zone rurale ou urbaine peu dense, où l'ambiance ne comporte pas d'éléments agressifs, la fréquence des entretiens est en général, de une ou deux fois par an, pour ce qui concerne les surfaces régulièrement lavées par les eaux de pluie.
2. En ambiance urbaine, industrielle ou marine, les menuiseries exposées à la pluie requièrent au minimum un entretien semestriel. Le nettoyage des parties non lavées naturellement par les eaux de pluie doit s'effectuer plus fréquemment que sur les surfaces exposées.
3. Lorsque le maintien permanent de l'aspect décoratif constitue une exigence toute particulière (entrée d'immeuble, devanture de magasins, ...), le nettoyage doit avoir lieu plus fréquemment.

METHODES DE NETTOYAGE DES SURFACES THERMOLAQUEES

1. Le lavage courant peut s'effectuer au moyen d'eau additionnée de détergent doux (pH neutre) il doit être complété par un rinçage soigné à l'eau claire et un essuyage avec un chiffon doux et absorbant.
2. Si ce lavage ne donne pas un aspect satisfaisant, il y a lieu de compléter par l'application de produits de nettoyage spécialement élaborés pour cette application. Pour ces produits (entretien, rénovation et protection), Il convient de se référer aux recommandations du fabricant de produit.

PRODUITS ADAPTÉS AUX SURFACES THERMOLAQUÉES (pH neutre)

1. nettoyants courants adaptés à une utilisation appropriée.
2. nettoyants rénovateurs qui contiennent des particules micro-abrasives utiles suite à un manque d'entretien, un encrassement prématuré ou un ternissement.
3. nettoyants protecteurs qui laissent subsister sur les surfaces un film mince et hydrofuge pour une protection à long terme (traitement de conservation).

Remarques générales :

- a) Dans tous les cas, il faut éviter l'usage de produits agressifs tels que certains détergent pour lave-vaisselle et lessive et des produits basiques ou acides. Il faut proscrire les tampons nylons et/ou abrasifs
- b) Il faut éviter d'entreprendre le nettoyage de surfaces chaudes ou ensoleillées.
- c) Les solvants sont à proscrire.

RECOMMANDATIONS

1. utiliser le produit réf. IZI LAK comme nettoyant courant pour taches de gras, poussières, CO², huiles, suie, traces d'insectes, etc. ainsi que préalablement à une application d'un produit rénovateur ou protecteur.
 2. utiliser le produit rénovateur réf. SPÉCIAL LAK ST pour rénover, raviver la couleur ou désincruster les salissures tenaces.
 3. utiliser le produit protecteur réf. SPRAY LAK ST pour protéger contre la fixation des taches et contre les effets des rayons U.V. Ce produit s'applique sur surfaces neuves ou rénovées.
- Nota : imbiber le chiffon de produit avant application plutôt que de mettre le produit directement sur l'ouvrage laqué et bien suivre le mode d'emploi des emballages.

jet et paye l'acompte.
rendez-vous pour la prise des

soient terminées (seuils posés,
cien.

uils ou la réalisation des baies,
ts afin qu'il reçoive les bonnes

contrôle une dernière fois les
e, etc.).

it être confirmée lors de la prise
de ma commande avec mon
lir un avenant à ma commande

ée, le délai prend cours et le
es meilleurs délais. Il n'est donc

iage m'informant de la période

our confirmer une date pour le

ments de parking afin d'assurer

s. Je remets au chef d'équipe la

ie et réceptionne les travaux. Si
ue sur le bon de réception des
i pour le suivi du placement de

rotte ou a du mal à se fermer,
-avant).

vous en mentionnant le numéro



Bienvenue chez

Attention,
vous allez
découvrir la
« Maison Passion »!

MAISON
PASSION

Proche de vous

Entreprise familiale à souhait, Maison Passion vous propose un vaste choix de produits et les adapte à vos envies. En poussant la porte, vous serez accueilli comme il se doit et vos besoins seront analysés en profondeur. Chez Maison Passion, vous ne serez jamais un numéro et la personne qui gèrera votre projet le fera de A à Z.

Un show-room étendu

La société a récemment agrandi son show-room avec une extension en bois moderne et performante. Le lieu idéal pour parler de votre projet, un endroit unique qui illustre à merveille tout le savoir-faire des équipes en place. A voir du lundi au vendredi de 10h à 18h ainsi que le samedi de 10h à 16h.

Techniques et matériaux

Qu'il s'agisse d'une extension en bois, d'une pergola, d'une véranda, d'une porte, de nombreuses techniques et matériaux entrent en jeu, répondant chacun à des besoins spécifiques.

Chez Maison Passion, ces techniques sont maîtrisées et permettent de réaliser des vérandas et extensions en bois basse énergie ou de réduire considérablement votre facture énergétique. Et tout vous est expliqué en détail, pour que vous choisissiez en connaissance de cause. A noter également que tous les produits sont de fabrication belge, la garantie d'une qualité unique!

Sans oublier le service après-vente, toujours proche de vous.

Du sur-mesure

Chez Maison Passion, il n'y a pas de « kits » ni de solutions toutes faites à vous proposer.

Chaque projet est étudié individuellement pour vous proposer des vérandas qui sortent de l'ordinaire, des pergolas et extensions en bois que l'on ne voit pas partout, des châssis à l'ancienne ou ultramodernes.

Tout cela est rendu possible par la maîtrise de techniques de pointe, mais aussi et surtout grâce à une équipe passionnée, expérimentée et proche de vous.

La maîtrise des techniques

La technologie est en constante évolution, particulièrement en matière d'isolation, de sécurité ou de protection contre le bruit. Autant de techniques qui vous seront conseillées et mises en œuvre avec la plus grande précision.

Votre chantier de A à Z

De la première étude au nettoyage du chantier, tout est pris en charge. Rien ne sera laissé à d'autres, ou au hasard. Fort de tout ce savoir-faire, Maison Passion est en mesure de vous offrir une garantie jusqu'à 10 ans.



Prêt à accueillir votre projet, nous sommes à votre écoute pour vous proposer la solution la plus adaptée à vos besoins. Nous sommes à votre service pour vous accompagner de la conception à la réalisation de votre projet. Nous sommes à votre service pour vous accompagner de la conception à la réalisation de votre projet.

Chez Maison Passion, nous sommes à votre service pour vous accompagner de la conception à la réalisation de votre projet.

Enfin, la garantie de 10 ans que nous offrons à nos clients est la preuve de notre confiance en nos produits et de notre engagement envers vous.

Maison Passion
Chaussée de l'Inde 1, 1400
Wavre
02 44 24 00
info@maisonpassion.be
www.maisonpassion.be



Bienvenue chez

Attention,
vous allez
attraper la
« Maison Passion » !

MAISON PASSION

Proche de vous

Entreprise familiale à souhait, Maison Passion vous propose un vaste choix de produits et les adapte à vos envies. En poussant la porte, vous serez accueilli comme il se doit et vos besoins seront analysés en profondeur. Chez Maison Passion, vous ne serez jamais un numéro et la personne qui gère votre projet le fera de A à Z.

Un show-room étendu

La société a récemment agrandi son show-room avec une extension en bois moderne et performante. Le lieu idéal pour parler de votre projet, un endroit unique qui illustre à merveille tout le savoir-faire des équipes en place. A voir du lundi au vendredi de 10h à 18h ainsi que le samedi de 10h à 16h.

Techniques et matériaux

Qu'il s'agisse d'une extension en bois, d'une véranda, d'une pergola, d'une fenêtre ou d'une porte, de nombreuses techniques et matériaux entrent en jeu, répondant chacun à des besoins spécifiques.

Chez Maison Passion, ces techniques sont maîtrisées et permettent de réaliser des vérandas et extensions en bois basse énergie ou de réduire considérablement votre facture énergétique. Et tout vous est expliqué en détail, pour que vous choisissiez en connaissance de cause. A noter également que tous les produits sont de fabrication belge, la garantie d'une qualité unique!

Sans oublier le service après-vente, toujours proche de vous.

Du sur-mesure

Chez Maison Passion, il n'y a pas de « kits » ni de solutions toutes faites à vous proposer.

Chaque projet est étudié individuellement pour vous proposer des vérandas qui sortent de l'ordinaire, des pergolas et extensions en bois que l'on ne voit pas partout, des châssis à l'ancienne ou ultramodernes.

Tout cela est rendu possible par la maîtrise de techniques de pointe, mais aussi et surtout grâce à une équipe passionnée, expérimentée et proche de vous.

La maîtrise des techniques

La technologie est en constante évolution, particulièrement en matière d'isolation, de sécurité ou de protection contre le bruit. Autant de techniques qui vous seront conseillées et mises en œuvre avec la plus grande précision.

Votre chantier de A à Z

De la première étude au nettoyage du chantier, tout est pris en charge. Rien ne sera laissé à d'autres, ou au hasard. Fort de tout ce savoir-faire, Maison Passion est en mesure de vous offrir une garantie jusqu'à 10 ans.



Présent à Wépion depuis 1996, la société Cha-Mac représentant de la marque Maison Passion, s'est positionnée au fil des années comme LA référence dans la région en matière de portes, fenêtres en bois, PVC et aluminium, vérandas, pergolas et extensions en bois.

Bref, Maison Passion a tout ce qu'il faut pour donner à votre maison un cachet unique!

En effet, la véranda et les menuiseries extérieures de votre maison lui confèrent son style et lui donnent du caractère. Elles doivent donc être belles. Vous les utilisez tous les jours, elles doivent donc être solides et bien pensées. Et parce qu'elles protègent votre maison, elles seront sûres et bien isolées.

Maison Passion
Chaussée de Dinant 1462
5100 Wépion

081/41.25.00
info@maisonpassion.be
www.maisonpassion.be

HALLOIN MARCEL SPRL
Avenue du Marquis 5
B-6220 FLEURUS
Tel : +32 71 421808
Fax : +32 71 423785
Web : www.halloin.com
E-mail : Info@halloin.com



Date : 10/04/2018 Date Livraison : 04/04/2018

Facture N° F0143920 / 36561

Réf. :

<u>Pos</u>	<u>Qté</u>	<u>Libellé</u>	<u>Prix Unit.</u>	<u>Prix Tot.</u>
1	1 x	Une Porte Sectionnelle de 2360*2030 composée de : - Panneau Finition Stucco Non Ligné Couleur Blanc 9010 épaisseur de 40mm - Cadre Alu 100 x 120 Couleur Blanc 9016 - Système Double Rail Bas Linteau - Motorisation EVO basse consommation à courroie. Eclairage LED. BP sans fil avec support + 2 Emet. 4C - Installation de la Porte et du Moteur réalisée par nos soins - Raccordement électrique de 5 m - Démontage mais pas d'évacuation prévue	1.755,20 €	1.755,20 €
2	1 x	Pose de l'ensemble	0,00 €	0,00 €

Total HTVA : 1.755,20 €
TVA : 6,00% 105,31 €
Total TVAC : 1.860,51 €

Paiement - Bancontact - 08/02/2018 - 1016

Paiement - Liquide - 04/04/2018 -

Paiement : 1.860,51 €
Solde Général : 0,00 €

FACTURE ACQUITTEE

TVA 6%

La commande prend cours dès la réception de l'Acompte sur compte ING IBAN BE96 3600 1068 9305 pour les Particuliers et Revendeurs.

Le solde est à payer comptant à la fin de la pose ou livraison, sauf accord pour les Revendeurs sur les comptes suivants:
ING IBAN BE78 3600 1047 4386 ou DEXIA IBAN BE38 0682 3321 1972

CONDITIONS GENERALES DE VENTE AU VERSO

Le vendeur se réserve la propriété des marchandises jusqu'à complet paiement. Les risques sont à charge de l'acheteur. Les acomptes pourront être conservés pour couvrir les pertes éventuelles à la revente. (Close de réserve de propriété).

HALLOIN MARCEL SPRL
Avenue du Marquis 5
B-6220 FLEURUS
Tel : +32 71 421808
Fax : +32 71 423785
Web : www.halloin.com
E-mail : Info@halloin.com



Date : 10/04/2018 Date Livraison : 04/04/2018

Facture N° F0143921 / 36561

Réf. :

<u>Pos</u>	<u>Qté</u>	<u>Libellé</u>	<u>Prix Unit.</u>	<u>Prix Tot.</u>
3	1 x	VOLET HL42	1.895,76 €	1.895,76 €
4	1 x	Pose de l'ensemble	0,00 €	0,00 €

Total HTVA : 1.970,13 €

TVA : 6,00% 118,21 €

Total TVAC : 2.088,34 €

Paiement - Bancontact - 08/02/2018 - 1016

Paiement - Liquide - 04/04/2018 -

FACTURE ACQUITTEE

TVA 6%

Paiement : 2.088,34 €

Solde Général : 0,00 €

La commande prend cours dès la réception de l'Acompte sur compte ING IBAN BE96 3600 1068 9305 pour les Particuliers et Revendeurs.

Le solde est à payer comptant à la fin de la pose ou livraison, sauf accord pour les Revendeurs sur les comptes suivants:
ING IBAN BE78 3600 1047 4386 ou DEXIA IBAN BE38 0682 3321 1972

CONDITIONS GENERALES DE VENTE AU VERSO

Le vendeur se réserve la propriété des marchandises jusqu'à complet paiement. Les risques sont à charge de l'acheteur.
Les acomptes pourront être conservés pour couvrir les pertes éventuelles à la revente. (Close de réserve de propriété).

**Fabricant de Volets Roulanis
Portes Sectionnelles**
pour l'Habitation, l'Industrie, La vitrine commerciale

Rue du Marquis, 5
B-6220 Fleurus
Belgique
Tel : + 32 (0)71/42.18.08
Fax : + 32 (0)71/42.37.85
E-mail : info@halloin.com
web site : www.halloin.com

Acompte 688,34
560,51

1248,45



Reste 2100€

FABRICANT DE VOLETS ROULANTS ET PORTES DE GARAGE
Les Ets Halloin, les experts en volets et portes sectionnelles depuis le début des années
70 pour les particuliers et les professionnels.

Fleurus, le 25 janvier 2018

Adresse chantier : idem

Réf : db/ps/NU171116G

Madame,

Comme suite à votre demande, nous avons le plaisir de vous faire parvenir notre meilleure offre concernant la fourniture et pose d'une **porte de garage sectionnelle**.

- Porte(s) sectionnelle(s) isolée(s) pour l'habitation en acier galvanisé, avec système anti pince-doigts répondant aux dernières normes européennes.
- Double tôle de 0,5mm plus noyau isolant en mousse de polyuréthane sans CFC, densité de 40kg/m³.
- **Épaisseur du panneau : 40mm.** Hauteur des panneaux : 500 ou 610mm.
- Stabilité dimensionnelle de -30° à +100°.
- Embouts de finition latéraux harmonisés dans la couleur intérieure de la porte (blanc).
- Coefficient d'isolation thermique minimum de **K = 0,4 W/(m²K).**
- Coefficient d'isolation phonique : 24 dB.
- **Étanchéité** périphérique et entre les panneaux par joint EPDM.
- Ensemble des rails et de la quincaillerie en **acier galvanisé.**
- Système de convoyage par double rail supérieur.
- Équilibrage par **ressorts de torsion** en acier galvanisé, Durée de vie min. 20.000 cycles, montage à l'arrière.

Porte

- Coefficient d'isolation thermique $U=1.65 \text{ W/m}^2\text{K}$.
- Finition et coloris extérieur : Stucco non ligné, blanc (Ral 9010).
- Manœuvre par moteur linéaire. Transmission par courroie. Bouton poussoir en applique, 2 émetteurs 2 canaux.
- Cadre de montage 100/120/18 en aluminium laqué dans la couleur de la porte.
- Avec dispositif de sécurité en cas de rupture des ressorts.
- Prise des mesures et installation réalisées par nos soins.
- Démontage d'une porte simple réalisé par nos soins, évacuation en option.
- Raccordement électrique sur une prise de courant à une distance de maximum 5 mètres du Moteur.

Nbre	L jour (mm)	H jour (mm)	Total Net HTVA	Total TVAC
				(6%)
1	2460	2150	1755.20	1860.51
TOTAL :			1 755.20 €	1 860.51 €

Options porte

- Evacuation de l'ancienne porte : 65 € HTVA

- **Délai** : +/- 6 à 8 semaines.
- **Validité de l'offre** : 30 jours.
- **Paiement** : 30% d'acompte à la commande :
(En liquide, par bancontact ou sur le compte Halloin **IBAN BE 96 3600 1068 9305** avec la mention **db/ps/**. (Code BIK : BBRUBEBB).

Le mesurage définitif sera effectué dès la réception de l'avis de crédit.

- **Le délai de livraison et la fabrication** démarrent dès la réception de l'avis de crédit.
- **Le solde** comptant en fin de chantier en liquide, par chèque bancaire ou par « Home Banking » et remise de l'impression de l'ordre de virement aux placeurs.
- **En cas de démontage** d'une porte de garage existante par nos soins, les Ets Halloin ne pourraient être tenu responsable des dégâts périphériques qui pourraient être occasionnés au seuil, carrelage, brique, cimentage, tuyau, câble électrique. Cette liste n'étant pas exhaustive.
- **Finitions** : Un joint silicone, si nécessaire, sera tiré entre le mur et le cadre de montage côté extérieur (max 10 mm). Sauf spécifications sur ce devis, aucune autre finition n'est comprise dans le prix.
- **Remarque** : la présente offre a été réalisée en fonction des éléments portés à notre connaissance en vue de sa rédaction. Elle est susceptible d'être revue en cas de discordance(s) constatée(s) lors de la mise en fabrication.
- **La présence du client est obligatoire** lors de la prise de mesures par notre technicien.
- **Garanties** : 10 ans contre la perforation par corrosion des panneaux, 2 ans sur les pièces mécaniques & 5 ans sur le moteur.

Nous restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Espérant être honoré par votre commande, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

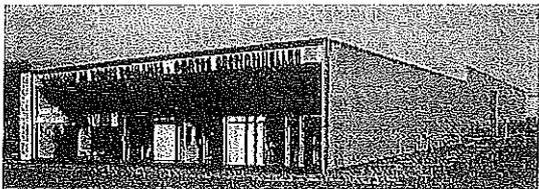
Pour les Ets HALLOIN
Damien BALTRA

Pour accord, le / /2017

☎ +32(0)471.59.24.60
✉ damien.baltra@halloin.com

VISITEZ NOTRE SALLE D'EXPOSITION

Ouvert du lundi au vendredi de
9h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00
Le samedi matin de 9h30 à 13h00
Sauf Juillet & Août



Remarque : les dimensions reprises sur ce devis sont approximativement les dimensions « jour » de la baie. En aucun cas elles ne pourront être prises en considération pour la fabrication et ne représentent pas le passage « libre » du garage après la pose de la nouvelle porte.

Le 04/04/2018

Plein la somme de 1400,00 € en espèces pour

le placement des 6 volet. + 1200,00 € en espèces pour

placement porte de garage.

Conditions Générales de Vente HALLOIN

1. Toute commande comporte, sauf stipulations écrites contraires, l'adhésion formelle de l'acheteur aux présentes conditions générales de vente dont celui-ci reconnaît expressément avoir pris connaissance avant la conclusion du contrat.

L'acheteur reconnaît également que ces conditions générales de vente sont les seules applicables.

Nous déclinons formellement les conditions générales d'achat imprimées sur les lettres ou documents émanant de nos clients.

2. Les prix sont fermes et définitifs. Cependant, dans l'hypothèse d'un placement par nos soins, si lors de la mise en fabrication ou de la prise des mesures définitives, des différences significatives apparaissent au niveau de la configuration ou des dimensions par rapport au bon de commande, le prix serait recalculé en conséquence. Le prix ainsi recalculé sera communiqué à l'acheteur, lequel sera considéré l'avoir accepté à défaut de réaction dans les sept jours.

3. Le délai de livraison est fixé et sera éventuellement modifié en accord avec l'acheteur.

Dans les cas de force majeure ou indépendants de la volonté du vendeur, aucun retard de livraison ne pourra donner lieu à une indemnité de notre part.

Les risques sont à charge de l'acheteur.

Par dérogation à l'article 1583 du Code civil, la marchandise demeure notre propriété jusqu'à paiement intégral du prix.

4. Nous nous réservons le droit de livrer une marchandise différant légèrement de la marchandise commandée, pour autant que les caractéristiques modifiées ne revêtent pas ou ne puissent pas raisonnablement revêtir un caractère essentiel pour l'acheteur.

5. Sauf stipulation contraire reprise dans notre offre de prix, nos travaux et fournitures sont soumis aux conditions suivantes de paiement : 30% à la commande, 30% au moment de la fourniture des matériaux et/ou au moment du début des travaux et le solde à la fin des travaux aux placeurs. Sauf convention expresse et écrite, les factures sont payables au grand comptant à notre siège social. Toutes nos factures sont payables en euros, sauf accord particulier de notre part et ce, par écrit.

Pour être recevable, toute contestation concernant la facturation doit intervenir par lettre recommandée dans les huit jours de la réception de la facture. A défaut, le destinataire est réputé l'avoir acceptée sans réserve.

6. La publication de l'acheteur au journal des profits, des promesses et traites acceptées, ainsi que le non paiement d'une traite ou d'une facture rendent exigibles immédiatement les créances en cours et autorisent la résiliation des contrats.

7. Le refus de la marchandise à la date fixée pour la livraison constitue, sauf cas de force majeure, un manquement grave reconnu comme tel par les parties et justifiant la résolution de plein droit du contrat aux torts de l'acheteur et ce sans qu'il soit besoin de lui adresser mise en demeure préalable. Il en est de même de la commande non suivie du paiement de l'acompte prévu dans le mois de la signature du bon de commande;

Sauf cas de force majeure, tout manquement à leurs obligations par les parties entraînera la rupture du contrat avec la déduction de dommages et intérêts. En cas de résolution du contrat, la partie fautive sera redevable d'une indemnité égale à 20% du prix de la vente, à titre de dommages et intérêts, sous réserve d'établir l'existence d'un dommage plus important. Les parties pourront, à leur choix, soit poursuivre l'exécution pure et simple du contrat, soit poursuivre la résolution du contrat mais ne sont en droit d'invoquer celle-ci qu'après avoir invité l'autre partie à exécuter ses obligations.

8. En cas de retard de paiement d'une facture, il sera dû de plein droit et sans mise en demeure préalable :

§ Une majoration de la somme due de 15 %, sans que cette indemnité puisse être inférieure à 200 EUR, et ce sous réserve d'établir l'existence d'un dommage plus important;

§ Un intérêt de 10 % l'an;

En cas d'inexécution de nos obligations, nous nous engageons à indemniser l'acheteur d'une manière identique à celle prévue ci-dessus.

9. Les défauts apparents de la marchandise et la non-conformité de la marchandise livrée avec la marchandise commandée, sous réserve des dispositions de l'article 4, doivent nous être signalés lors de la livraison.

10. Les défauts qui bien qu'apparents ne pouvaient pas raisonnablement être décelés par l'acheteur lors de la livraison doivent nous être notifiés par lettre recommandée dans un délai de dix jours calendriers à dater de la livraison.

11. Les défauts cachés et de conformité par rapport au contrat doivent nous être notifiés dans le plus bref délai et, si nécessaire, par lettre recommandée dans un délai maximum de deux mois à partir du moment où l'acheteur les constate. Ils doivent l'être au plus tard dans les deux ans de la livraison.

12. De légères divergences dans les couleurs ou dans la fabrication ne sont pas considérées comme des défauts.

13. Dispositions générales relatives à la garantie :

Le matériel défectueux enlevé par l'acheteur en nos bureaux doit être présenté en nos bureaux. Si le matériel défectueux a été installé par nos soins pour notre propre compte, l'acheteur doit nous faire connaître le défaut et notre intervention consistera en la réparation et, si nécessaire, le remplacement des pièces défectueuses, la main d'oeuvre étant à charge de l'acheteur, de même que les frais relatifs à la location de matériel de levage, de transport exceptionnel, etc....

Si le matériel défectueux a été installé par nos soins pour compte d'un revendeur indépendant de notre société, l'acheteur doit s'adresser audit revendeur, lequel nous fera connaître le défaut et notre intervention consistera en la réparation et, si nécessaire, le remplacement des pièces défectueuses, la main d'oeuvre étant à charge du revendeur.

Si le matériel défectueux a été installé par un revendeur indépendant de notre société, l'acheteur doit s'adresser audit revendeur, lequel nous fera connaître le défaut et notre intervention consistera uniquement en la fourniture des pièces s'avérant défectueuses.

L'acheteur qui revend des marchandises à des tiers nous garantira de toutes actions émanant de ceux-ci et dépassant les obligations découlant des présentes conditions générales de ventes.

Notre garantie n'est acquise que pour autant qu'un entretien régulier ait été effectué par des personnes à ce habilitées. Ne sont pas couverts par la garantie : les dommages dus aux calamités naturelles (inondations, tempêtes, tremblements de terre...) ou, en général, aux événements indépendants de notre volonté tels effractions, entretiens et réparations non effectués par nos soins, utilisations contraires à l'affectation normale de la marchandise, actes de malveillance, manque d'entretien flagrant, cette liste étant exemplative et non limitative. Une intervention sous garantie ne peut avoir pour effet de prolonger celle-ci.

14. Dispositions spécifiques relatives à la garantie concernant les volets roulants pour applications résidentielles :

La partie mécanique des produits est, à l'exception des pièces d'usure (par exemple la sangle) liées au fonctionnement, garantie pendant trois ans à dater de la livraison.

La garantie des moteurs, systèmes de commande et autres accessoires électriques est de la même durée que la durée que la garantie offerte par nos fournisseurs. Les émetteurs de télécommande portatifs ne sont pas garantis.

15. Dispositions spécifiques relatives à la garantie concernant les volets roulants pour applications commerciales et industrielles :

La partie mécanique des produits est, à l'exception des pièces d'usure liées au fonctionnement, garantie pendant un an à dater de la livraison.

La garantie des moteurs, systèmes de commande et autres accessoires électriques est de la même durée que la durée que la garantie offerte par nos fournisseurs. Les émetteurs de télécommande portatifs ne sont pas garantis.

16. Dispositions spécifiques relatives à la garantie concernant les portes sectionnelles :

La partie mécanique des produits est, à l'exception des pièces d'usure liées au fonctionnement, garantie pendant deux ans à dater de la livraison.

La garantie des moteurs, systèmes de commande et autres accessoires électriques est de la même durée que la durée que la garantie offerte par nos fournisseurs. Les émetteurs de télécommande portatifs ne sont pas garantis.

Les portes sectionnelles sont garanties dix ans contre la perforation par corrosion.

17. Toutes contestations concernant le présent contrat seront exclusivement de la compétence des Tribunaux de l'Arrondissement Judiciaire de Charleroi et notamment, selon le montant de la demande, celle de la Justice de Paix du 1^{er} canton de Charleroi.

18. Dans l'hypothèse où nous sommes à la fois créancier et débiteur de notre cocontractant, notre créance et notre dette sont automatiquement compensées, quand bien même elles ne résulteraient pas d'un seul et même contrat, sans qu'un préavis soit nécessaire, quels que soient la date d'exigibilité de la créance et de la dette réciproque ou la monnaie dans laquelle elles sont libellées. Cette clause est, en application de l'article 14 de la loi du 15 décembre 2004 relative aux sûretés financières et portant des dispositions fiscales diverses en matière de conventions constitutives de sûreté réelle et de prêts portant sur des instruments financiers, opposable aux créanciers en cas de procédure d'insolvabilité, survenance d'une saisie ou de situation de concours au sens de cette disposition.

Fabricant de Volets Roulants
Portes Sectionnelles
pour l'Habitation, l'Industrie, La vitrine commerciale

Rue du Marquis, 5
B-6220 Fleurus
Belgique
Tél : + 32 (0)71/42.18.08
Fax : + 32 (0)71/42.37.85
E-mail : info@halloin.com
web site : www.halloin.com

APPLICATION DU TAUX DE TVA DE 6% AUX TRAVAUX IMMOBILIERS AFFECTES A DES LOGEMENTS PRIVES EN VERTU DES DISPOSITIONS DE L'ARRÊTE ROYAL DU 18 JUILLET 1986 MODIFIANT L'ARRÊTE ROYAL N° 20 DU 20 JUILLET 1970 FIXANT LES TAUX DE LA T.V.A. ET DETERMINANT LA REPARTITION DES BIENS ET DES SERVICES ENTRE CES TAUX.

ATTESTATION

Je soussigné

Domicilié

.....

.....

DECLARE

Que le bâtiment sis à la même adresse et dont il est propriétaire

- est effectivement occupé depuis 10 ans au moins à la première date de l'exigibilité de la TVA relative aux travaux qui y seront entrepris conformément au bon de commande qui a été signé en date du :
- sera effectivement et exclusivement utilisé comme logement privé après l'exécution des travaux.

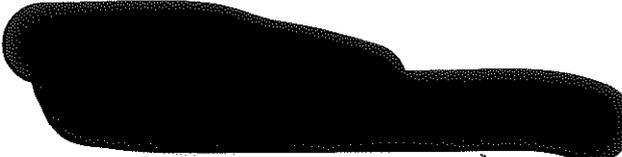
Fait à, le

Signature

Halloin

**Fabricant de Volets Roulants
Portes Sectionnelles**
pour l'Habitation, l'Industrie, La vitrine commerciale

Rue du Marquis, 5
B-6220 Fleurus
Belgique
Tél : + 32 (0)71/42.18.08
Fax : + 32 (0)71/42.37.85
E-mail : info@halloin.com
web site : www.halloin.com



FABRICANT DE VOLETS ROULANTS ET PORTES DE GARAGE
Les Ets Halloin, les experts en volets et portes sectionnelles depuis le début des années
70 pour les particuliers et les professionnels.

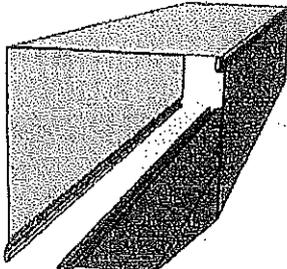
Fleurus, le 25 janvier 2018

Adresse chantier : idem
Réf : db/mc/NU171116

Madame,

Faisant suite à votre demande, nous avons le plaisir de vous faire parvenir notre meilleure offre concernant la fourniture et pose de volets en alu suivant le descriptif ci-dessous :

VOLETS (6 pièces)



Caisson tronqué

VOLETS (4 pièces)

Tablier type HL42 en Aluminium double paroi avec isolation renforcée.

Caisson Tronqué, Coulisses de type A ou B.

Caissons, coulisses et sous-lames disponibles en Blanc, Brun, Gris ou Gris alu.

Tablier disponible en Blanc, Brun, Beige, Gris, Gris Alu, Noyer, Chêne-Doré.

Manceuvre par Sangle ou Cordon + verrous dans la sous-lame.

VOLET FENETRE CUISINE (1 pièce)

Tablier type HL42 en Aluminium double paroi avec isolation renforcée.

Caisson Tronqué, Coulisses de type A ou B.

Caissons, coulisses et sous-lames disponibles en Blanc, Brun, Gris ou Gris alu

Tablier disponible en Blanc, Brun, Beige, Gris, Gris Alu, Noyer, Chêne-Doré.

Motorisation Filaire. Pas de réglage de fin de course, arrêt sur obstacles et bouchons.

Commande par Inverseur en Applique.

VOLET PORTE (1 pièce)

Tablier type HL42 en Aluminium double paroi avec isolation renforcée.

Caisson Tronqué, Coulisses de type A ou B.

Caissons, coulisses et sous-lames disponibles en Blanc, Brun, Gris ou Gris alu.

Tablier disponible en Blanc, Brun, Beige, Gris, Gris Alu, Noyer, Chêne-Doré.

Manceuvre par Axe à ressort, Serrure de sécurité de type Yale incopiable.

Position	Nombre	Lg (mm)	Ht (mm)	T/C	Remarques	Placement Compris
1	1	1725	1160	+Caisson	42	283.99 €
2	1	2360	900	+Caisson	42	307.54 €
3	1	940	1970	+Caisson	42	277.02 €
4	1	1030	1370	+Caisson	42	240.56 €
5	1	1570	2050	+Caisson	42	496.53 €
6	1	820	2040	+Caisson	42	364.50 €
	6				Total HTVA	1 970.13 €
					TVA 6%	118.21 €
					Total TVAC	2 088.34 €

- **Délai** : +/- 6 à 8 semaines.
- **Validité de l'offre** : 30 jours.
- **Paiement** : 30% d'acompte à la commande :
(En liquide, par bancontact ou sur le compte Halloin **IBAN BE 96 3600 1068 9305** avec la mention (Code BIK : BBRUBEBB).

Le mesurage définitif sera effectué dès la réception de l'acompte.

- **Le délai de livraison et la fabrication** démarrent dès la réception de l'avis de crédit.
- **Le solde** comptant en fin de chantier en liquide, par chèque bancaire ou par « Home Banking » et remise de l'impression de l'ordre de virement aux placeurs.
- **La présence du client est obligatoire** lors de la prise de mesures définitives par notre technicien.
- **Garantie** de **3 ans** sur les volets et **5 ans** échange standard sur les moteurs.

- Remarque : la présente offre a été réalisée en fonction des éléments portés à notre connaissance en vue de sa rédaction. Elle est susceptible d'être revue en cas de discordance(s) constatée(s) lors de la mise en fabrication.

Nous restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Espérant être honoré par votre commande, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Pour les Ets HALLOIN
Damien BALTRA

Pour accord, le / /2017

 +32(0)471.59.24.60
 damien.baltra@halloin.com

Conditions Générales de Vente HALLOIN

1. Toute commande comporte, sauf stipulations écrites contraires, l'adhésion formelle de l'acheteur aux présentes conditions générales de vente dont celui-ci reconnaît expressément avoir pris connaissance avant la conclusion du contrat.

L'acheteur reconnaît également que ces conditions générales de vente sont les seules applicables.

Nous déclinons formellement les conditions générales d'achat imprimées sur les lettres ou documents émanant de nos clients.

2. Les prix sont fermes et définitifs. Cependant, dans l'hypothèse d'un placement par nos soins, si lors de la mise en fabrication ou de la prise des mesures définitives, des différences significatives apparaissent au niveau de la configuration ou des dimensions par rapport au bon de commande, le prix serait recalculé en conséquence. Le prix ainsi recalculé sera communiqué à l'acheteur, lequel sera considéré avoir accepté à défaut de réaction dans les sept jours.

3. Le délai de livraison est fixé et sera éventuellement modifié en accord avec l'acheteur.

Dans les cas de force majeure ou indépendants de la volonté du vendeur, aucun retard de livraison ne pourra donner lieu à une indemnité de notre part.

Les risques sont à charge de l'acheteur.

Par dérogation à l'article 1583 du Code civil, la marchandise demeure notre propriété jusqu'à paiement intégral du prix.

4. Nous nous réservons le droit de livrer une marchandise différant légèrement de la marchandise commandée, pour autant que les caractéristiques modifiées ne revêtent pas ou ne puissent pas raisonnablement revêtir un caractère essentiel pour l'acheteur.

5. Sauf stipulation contraire reprise dans notre offre de prix, nos travaux et fournitures sont soumis aux conditions suivantes de paiement : 30% à la commande, 30% au moment de la fourniture des matériaux et/ou au moment du début des travaux et le solde à la fin des travaux aux placeurs. Sauf convention expresse et écrite, les factures sont payables au grand comptant à notre siège social. Toutes nos factures sont payables en euros, sauf accord particulier de notre part et ce, par écrit.

Pour être recevable, toute contestation concernant la facturation doit intervenir par lettre recommandée dans les huit jours de la réception de la facture. A défaut, le destinataire est réputé l'avoir acceptée sans réserve.

6. La publication de l'acheteur au journal des prêts, des promesses et traites acceptées, ainsi que le non paiement d'une traite ou d'une facture rendent exigibles immédiatement les créances en cours et autorisent la résiliation des contrats.

7. Le refus de la marchandise à la date fixée pour la livraison constitue, sauf cas de force majeure, un manquement grave reconnu comme tel par les parties et justifiant la résolution de plein droit du contrat aux torts de l'acheteur et ce sans qu'il soit besoin de lui adresser mise en demeure préalable. Il en est de même de la commande non suivie du paiement de l'acompte prévu dans le mois de la signature du bon de commande;

Sauf cas de force majeure, tout manquement à leurs obligations par les parties entraînera la rupture du contrat avec la déduction de dommages et intérêts. En cas de résolution du contrat, la partie fautive sera redevable d'une indemnité égale à 20% du prix de la vente, à titre de dommages et intérêts, sous réserve d'établir l'existence d'un dommage plus important. Les parties pourront, à leur choix, soit poursuivre l'exécution pure et simple du contrat, soit poursuivre la résolution du contrat mais ne sont en droit d'invoquer celle-ci qu'après avoir invité l'autre partie à exécuter ses obligations.

8. En cas de retard de paiement d'une facture, il sera dû de plein droit et sans mise en demeure préalable :

§ Une majoration de la somme due de 15 %, sans que cette indemnité puisse être inférieure à 200 EUR, et ce sous réserve d'établir l'existence d'un dommage plus important;

§ Un intérêt de 10 % l'an;

En cas d'inexécution de nos obligations, nous nous engageons à indemniser l'acheteur d'une manière identique à celle prévue ci-avant.

9. Les défauts apparents de la marchandise et la non-conformité de la marchandise livrée avec la marchandise commandée, sous réserve des dispositions de l'article 4, doivent nous être signalés lors de la livraison.

10. Les défauts qui bien qu'apparents ne pouvaient pas raisonnablement être décelés par l'acheteur lors de la livraison doivent nous être notifiés par lettre recommandée dans un délai de dix jours calendriers à dater de la livraison.

11. Les défauts cachés et de conformité par rapport au contrat doivent nous être notifiés dans le plus bref délai et, si nécessaire, par lettre recommandée dans un délai maximum de deux mois à partir du moment où l'acheteur les constate. Ils doivent l'être au plus tard dans les deux ans de la livraison.

12. De légères divergences dans les couleurs ou dans la fabrication ne sont pas considérées comme des défauts.

13. Dispositions générales relatives à la garantie :

Le matériel défectueux enlevé par l'acheteur en nos bureaux doit être présenté en nos bureaux. Si le matériel défectueux a été installé par nos soins pour notre propre compte, l'acheteur doit nous faire connaître le défaut et notre intervention consistera en la réparation et, si nécessaire, le remplacement des pièces défectueuses, la main d'œuvre étant à charge de l'acheteur, de même que les frais relatifs à la location de matériel de levage, de transport exceptionnel, etc....

Si le matériel défectueux a été installé par nos soins pour compte d'un revendeur indépendant de notre société, l'acheteur doit s'adresser audit revendeur, lequel nous fera connaître le défaut et notre intervention consistera en la réparation et, si nécessaire, le remplacement des pièces défectueuses, la main d'œuvre étant à charge du revendeur.

Si le matériel défectueux a été installé par un revendeur indépendant de notre société, l'acheteur doit s'adresser audit revendeur, lequel nous fera connaître le défaut et notre intervention consistera uniquement en la fourniture des pièces s'avérant défectueuses.

L'acheteur qui revend des marchandises à des tiers nous garantira de toutes actions émanant de ceux-ci et dépassant les obligations découlant des présentes conditions générales de ventes.

Notre garantie n'est acquise que pour autant qu'un entretien régulier ait été effectué par des personnes à ce habilitées. Ne sont pas couverts par la garantie les dommages dus aux calamités naturelles (inondations, tempêtes, tremblements de terre...) ou, en général, aux événements indépendants de notre volonté tels effractions, entretiens et réparations non effectués par nos soins, utilisations contraires à l'affectation normale de la marchandise, actes de malveillance, manque d'entretien flagrant, cette liste étant exemplative et non limitative. Une intervention sous garantie ne peut avoir pour effet de prolonger celle-ci.

14. Dispositions spécifiques relatives à la garantie concernant les volets roulants pour applications résidentielles :

La partie mécanique des produits est, à l'exception des pièces d'usure (par exemple la sangie) liées au fonctionnement, garantie pendant trois ans à dater de la livraison.

La garantie des moteurs, systèmes de commande et autres accessoires électriques est de la même durée que la durée que la garantie offerte par nos fournisseurs.

Les émetteurs de télécommande portatifs ne sont pas garantis.

15. Dispositions spécifiques relatives à la garantie concernant les volets roulants pour applications commerciales et industrielles :

La partie mécanique des produits est, à l'exception des pièces d'usure liées au fonctionnement, garantie pendant un an à dater de la livraison.

La garantie des moteurs, systèmes de commande et autres accessoires électriques est de la même durée que la durée que la garantie offerte par nos fournisseurs.

Les émetteurs de télécommande portatifs ne sont pas garantis.

16. Dispositions spécifiques relatives à la garantie concernant les portes sectionnelles :

La partie mécanique des produits est, à l'exception des pièces d'usure liées au fonctionnement, garantie pendant deux ans à dater de la livraison.

La garantie des moteurs, systèmes de commande et autres accessoires électriques est de la même durée que la durée que la garantie offerte par nos fournisseurs.

Les émetteurs de télécommande portatifs ne sont pas garantis.

Les portes sectionnelles sont garanties dix ans contre la perforation par corrosion.

17. Toutes contestations concernant le présent contrat seront exclusivement de la compétence des Tribunaux de l'Arrondissement judiciaire de Charleroi et notamment, selon le montant de la demande, celle de la Justice de Paix du 1^{er} canton de Charleroi.

18. Dans l'hypothèse où nous sommes à la fois créancier et débiteur de notre cocontractant, notre créance et notre dette sont automatiquement compensées, quand bien même elles ne résulteraient pas d'un seul et même contrat, sans qu'un préavis soit nécessaire, quels que soient la date d'exigibilité de la créance et de la dette réciproque ou la monnaie dans laquelle elles sont libellées. Cette clause est, en application de l'article 14 de la loi du 15 décembre 2004 relative aux sûretés financières et portant des dispositions fiscales diverses en matière de conventions constitutives de sûreté réelle et de prêts portant sur des instruments financiers, opposable aux créanciers en cas de procédure d'insolvabilité, survenance d'une saisie ou de situation de concours au sens de cette disposition.

Fabricant de Volets Roulants
Portes Sectionnelles
pour l'Habitation, l'Industrie, La vitrine commerciale

Rue du Marquis, 5
B-6220 Fleurus
Belgique
Tel : + 32 (0)71/42.18.08
Fax : + 32 (0)71/42.37.85
E-mail : info@halloin.com
web site : www.halloin.com

APPLICATION DU TAUX DE TVA DE 6% AUX TRAVAUX IMMOBILIERS AFFECTES A DES LOGEMENTS PRIVES EN VERTU DES DISPOSITIONS DE L'ARRÊTE ROYAL DU 18 JUILLET 1986 MODIFIANT L'ARRÊTE ROYAL N° 20 DU 20 JUILLET 1970 FIXANT LES TAUX DE LA T.V.A. ET DETERMINANT LA REPARTITION DES BIENS ET DES SERVICES ENTRE CES TAUX.

ATTESTATION

Je soussigné

Domicilié

.....

.....

DECLARE

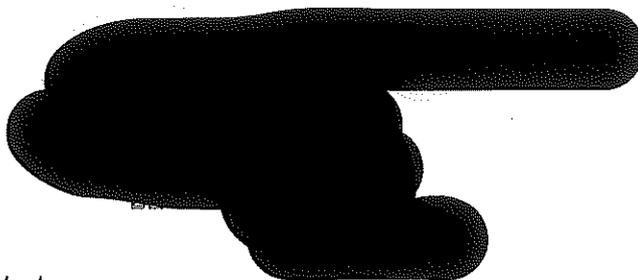
Que le bâtiment sis à la même adresse et dont il est propriétaire

- est effectivement occupé depuis 10 ans au moins à la première date de l'exigibilité de la TVA relative aux travaux qui y seront entrepris conformément au bon de commande qui a été signé en date du :
- sera effectivement et exclusivement utilisé comme logement privé après l'exécution des travaux.

Fait à, le

Signature

HALLOIN MARCEL SPRL
Avenue du Marquis 5
B-6220 FLEURUS
Tel : +32 71 421808
Fax : +32 71 423785
Web : www.halloin.com
E-mail : info@halloin.com



Date : 25/01/2018 Date Livraison : __/__/____
Facture N° F0142266 / 36561
Réf. :

<u>Pos</u>	<u>Qté</u>	<u>Libellé</u>
1	1 x	PORTE DE GARAGE SECTIONNELLE

Total HTVA :	1.755,20 €
TVA : 6,00%	105,31 €
Total TVAC :	1.860,51 €

Solde Général :	1.860,51 €
-----------------	------------

TVA 6%

Le solde est à payer comme suit :

- Nous virer par banque : 1860,51 € échéance au 28/01/2018
- Indiquer la communication structurée suivante : 101 / 4226 / 61850

La commande prend cours dès la réception de l'Acompte sur compte ING IBAN BE96 3600 1068 9305 pour les Particuliers et Revendeurs.

Le solde est à payer comptant à la fin de la pose ou livraison, sauf accord pour les Revendeurs sur les comptes suivants:
ING IBAN BE78 3600 1047 4386 ou DEXIA IBAN BE38 0682 3321 1972

CONDITIONS GENERALES DE VENTE AU VERSO

Le vendeur se réserve la propriété des marchandises jusqu'à complet paiement. Les risques sont à charge de l'acheteur.
Les acomptes pourront être conservés pour couvrir les pertes éventuelles à la revente. (Close de réserve de propriété).

Conditions Générales de Vente HALLOIN

1. Toute commande comporte, sauf stipulations écrites contraires, l'adhésion formelle de l'acheteur aux présentes conditions générales de vente dont celui-ci reconnaît expressément avoir pris connaissance avant la conclusion du contrat.
L'acheteur reconnaît également que ces conditions générales de vente sont les seules applicables.
Nous déclinons formellement les conditions générales d'achat imprimées sur les lettres ou documents émanant de nos clients.
2. Les prix sont fermes et définitifs. Cependant, dans l'hypothèse d'un placement par nos soins, si lors de la mise en fabrication ou de la prise des mesures définitives, des différences significatives apparaissent au niveau de la configuration ou des dimensions par rapport au bon de commande, le prix serait recalculé en conséquence. Le prix ainsi recalculé sera communiqué à l'acheteur, lequel sera considéré l'avoir accepté à défaut de réaction dans les sept jours.
3. Le délai de livraison est fixé et sera éventuellement modifié en accord avec l'acheteur.
Dans les cas de force majeure ou indépendants de la volonté du vendeur, aucun retard de livraison ne pourra donner lieu à une indemnité de notre part.
Les risques sont à charge de l'acheteur.
Par dérogation à l'article 1583 du Code civil, la marchandise demeure notre propriété jusqu'à paiement intégral du prix.
4. Nous nous réservons le droit de livrer une marchandise différant légèrement de la marchandise commandée, pour autant que les caractéristiques modifiées ne revêtent pas ou ne puissent pas raisonnablement revêtir un caractère essentiel pour l'acheteur.
5. Sauf stipulation contraire reprise dans notre offre de prix, nos travaux et fournitures sont soumis aux conditions suivantes de paiement : 30% à la commande, 30% au moment de la fourniture des matériaux et/ou au moment du début des travaux et le solde à la fin des travaux aux placeurs. Sauf convention expresse et écrite, les factures sont payables au grand comptant à notre siège social. Toutes nos factures sont payables en euros, sauf accord particulier de notre part et ce, par écrit.
Pour être recevable, toute contestation concernant la facturation doit intervenir par lettre recommandée dans les huit jours de la réception de la facture. A défaut, le destinataire est réputé l'avoir acceptée sans réserve.
6. La publication de l'acheteur au journal des profits, des promesses et traites acceptées, ainsi que le non paiement d'une traite ou d'une facture rendent exigibles immédiatement les créances en cours et autorisent la résiliation des contrats.
7. Le refus de la marchandise à la date fixée pour la livraison constitue, sauf cas de force majeure, un manquement grave reconnu comme tel par les parties et justifiant la résolution de plein droit du contrat aux torts de l'acheteur et ce sans qu'il soit besoin de lui adresser mise en demeure préalable. Il en est de même de la commande non suivie du paiement de l'acompte prévu dans le mois de la signature du bon de commande;
Sauf cas de force majeure, tout manquement à leurs obligations par les parties entraînera la rupture du contrat avec la déduction de dommages et intérêts. En cas de résolution du contrat, la partie fautive sera redevable d'une indemnité égale à 20% du prix de la vente, à titre de dommages et intérêts, sous réserve d'établir l'existence d'un dommage plus important. Les parties pourront, à leur choix, soit poursuivre l'exécution pure et simple du contrat, soit poursuivre la résolution du contrat mais ne sont en droit d'invoquer celle-ci qu'après avoir invité l'autre partie à exécuter ses obligations.
8. En cas de retard de paiement d'une facture, il sera de de plein droit et sans mise en demeure préalable :
§ Une majoration de la somme due de 15 %, sans que cette indemnité puisse être inférieure à 200 EUR, et ce sous réserve d'établir l'existence d'un dommage plus important;
§ Un intérêt de 10 % l'an;
En cas d'inexécution de nos obligations, nous nous engageons à indemniser l'acheteur d'une manière identique à celle prévue ci-avant.
9. Les défauts apparents de la marchandise et la non-conformité de la marchandise livrée avec la marchandise commandée, sous réserve des dispositions de l'article 4, doivent nous être signalés lors de la livraison.
10. Les défauts qui bien qu'apparents ne pouvaient pas raisonnablement être décelés par l'acheteur lors de la livraison doivent nous être notifiés par lettre recommandée dans un délai de dix jours calendriers à dater de la livraison.
11. Les défauts cachés et de conformité par rapport au contrat doivent nous être notifiés dans le plus bref délai et, si nécessaire, par lettre recommandée dans un délai maximum de deux mois à partir du moment où l'acheteur les constate. Ils doivent l'être au plus tard dans les deux ans de la livraison.
12. De légères divergences dans les couleurs ou dans la fabrication ne sont pas considérées comme des défauts.
13. Dispositions générales relatives à la garantie :
Le matériel défectueux élevé par l'acheteur en nos bureaux doit être présenté en nos bureaux. Si le matériel défectueux a été installé par nos soins pour notre propre compte, l'acheteur doit nous faire connaître le défaut et notre intervention consistera en la réparation et, si nécessaire, le remplacement des pièces défectueuses, la main d'œuvre étant à charge de l'acheteur, de même que les frais relatifs à la location de matériel de levage, de transport exceptionnel, etc...
Si le matériel défectueux a été installé par nos soins pour compte d'un revendeur indépendant de notre société, l'acheteur doit s'adresser audit revendeur, lequel nous fera connaître le défaut et notre intervention consistera en la réparation et, si nécessaire, le remplacement des pièces défectueuses, la main d'œuvre étant à charge du revendeur.
Si le matériel défectueux a été installé par un revendeur indépendant de notre société, l'acheteur doit s'adresser audit revendeur, lequel nous fera connaître le défaut et notre intervention consistera uniquement en la fourniture des pièces s'avérant défectueuses.
L'acheteur qui revend des marchandises à des tiers nous garantira de toutes actions émanant de ceux-ci et dépassant les obligations découlant des présentes conditions générales de ventes.
Notre garantie n'est acquise que pour autant qu'un entretien régulier ait été effectué par des personnes à ce habilitées. Ne sont pas couverts par la garantie: les dommages dus aux calamités naturelles (inondations, tempêtes, tremblements de terre...) ou, en général, aux événements indépendants de notre volonté tels effractions, entretiens et réparations non effectués par nos soins, utilisations contraires à l'affectation normale de la marchandise, actes de malveillance, manque d'entretien flagrant, cette liste étant exemplative et non limitative. Une intervention sous garantie ne peut avoir pour effet de prolonger celle-ci.
14. Dispositions spécifiques relatives à la garantie concernant les volets roulants pour applications résidentielles :
La partie mécanique des produits est, à l'exception des pièces d'usure (par exemple la sangle) liées au fonctionnement, garantie pendant trois ans à dater de la livraison.
La garantie des moteurs, systèmes de commande et autres accessoires électriques est de la même durée que la durée que la garantie offerte par nos fournisseurs. Les émetteurs de télécommande portatifs ne sont pas garantis.
15. Dispositions spécifiques relatives à la garantie concernant les volets roulants pour applications commerciales et industrielles :
La partie mécanique des produits est, à l'exception des pièces d'usure liées au fonctionnement, garantie pendant un an à dater de la livraison.
La garantie des moteurs, systèmes de commande et autres accessoires électriques est de la même durée que la durée que la garantie offerte par nos fournisseurs. Les émetteurs de télécommande portatifs ne sont pas garantis.
16. Dispositions spécifiques relatives à la garantie concernant les portes sectionnelles :
La partie mécanique des produits est, à l'exception des pièces d'usure liées au fonctionnement, garantie pendant deux ans à dater de la livraison.
La garantie des moteurs, systèmes de commande et autres accessoires électriques est de la même durée que la durée que la garantie offerte par nos fournisseurs. Les émetteurs de télécommande portatifs ne sont pas garantis.
Les portes sectionnelles sont garanties dix ans contre la perforation par corrosion.
17. Toutes contestations concernant le présent contrat seront exclusivement de la compétence des Tribunaux de l'Arrondissement judiciaire de Charleroi et notamment, selon le montant de la demande, celle de la Justice de Paix du 1er canton de Charleroi.
18. Dans l'hypothèse où nous sommes à la fois créancier et débiteur de notre cocontractant, notre créance et notre dette sont automatiquement compensées, quand bien même elles ne résulteraient pas d'un seul et même contrat, sans qu'un préavis soit nécessaire, quels que soient la date d'exigibilité de la créance et de la dette réciproque ou la monnaie dans laquelle elles sont libellées. Cette clause est, en application de l'article 14 de la loi du 15 décembre 2004 relative aux sûretés financières et portant des dispositions fiscales diverses en matière de conventions constitutives de sûreté réelle et de prêts portant sur des instruments financiers, opposable aux créanciers en cas de procédure d'insolvabilité, survenance d'une saisie ou de situation de concours au sens de cette disposition.

LENOIR

S.P.R.L.

FACTURE N° 8

DEVIS N°

Falisolle, le 14/03/2016

TOITURES - ZINGUERIE - SANITAIRE

Rue Joseph Wauters, 54
5060 FALISOLLE
Tél. 071/77.67.87
071/74.24.29
GSM 0475/919.811
0495/90.24.48

BNP Paribas BE75 2500 1784 4651
T.V.A. BE 0421.537.452
RPM NAMUR
Agrégation 12 25 13
RC 20.058

TVA

1. Démontage et évacuation du versant principal		39M ²	718
2. Pose d'une sous-toiture par vapeur Delta Vitax plus et contre latte		39M ²	624
3. Réhausse des velux et démontage des garnitures et repause 2X			150
4. Rive de côté maçonnerie 1 P côté voisin		4; 70M ^C	141
5. Dépose et repose des faitières		8; 30M ^C	373;50
6. Pose de tuile Beton Sneldek		39M ²	1.365
			3.371;50
		+tva 6%	202;29
			3.573;79

LENOIR

S.P.R.L.

TOITURES - ZINGUERIE - SANITAIRE

Rue Joseph Wauters, 54
 5060 FALISOLLE
 Tél. 071/77.67.87
 071/74.24.29
 GSM 0475/919.811
 0495/90.24.48

BNP Paribas BE75 2500 1784 4651
 T.V.A. BE 0421.537.452
 RPM NAMUR
 Agréation 12 25 13
 RC 20.058

TVA client:

FACTURE N°

DEVIS N° >[68

Falisolle, le 20/06/2016

1. Garniture cheminée au pied de la toiture qui donne sur le mur de la plateforme garniture avec zing et plomb plus Bac en zing

+tva 6%

430
 25;80

455;80

Païement

40 % au commencement des travaux
 Le solde apres finition
 pour accord

POUR CDNTACT
 0495 902448 WJLLY

LENOIR SPRL
 54, RUE JOSEPH WAUTERS
 5060 FALISOLLE
 071 77 67 87

LENOIR

S.P.R.L.

TOITURES - ZINGUERIE - SANITAIRE

Rue Joseph Wauters, 54
5060 FALISOLLE
Tél. 071/77.67.87
071/74.24.29
GSM 0475/919.811
0495/90.24.48

BNP Paribas BE75 2500 1784 4651
T.V.A. BE 0421.537.452
RPM NAMUR
Agréation 12 25 13
RC 20.058

Payé le 25/02/16

FACTURE N° 6

DEVIS N°

Falisolle, le 20/02/2016

1. Rive de coté garage Pose d'une planche brute garnie de zing Quartz et bourlet avec plomb soudé pour étanchéité de la toiture		+tva 6%	775 46;50 <hr/> 821;50
--	--	---------	------------------------------

IXINA Sombreffe
Chaussée de Gembloux 15
5140 Sombreffe

Tél 071/88.64.44
Fax 071/88.78.92
E-mail: keller@scarlet.be



5060 Tamines

Devis 6163/2 Vente 1556/2 Confirmat° Tél. client 0479/36.36.29 Date 18.02.2011

VENTE 1556/2

Remission tous les conseils

Adr.livraison

Conseiller

Fournisseur : IXINA OPTIMA FR 2011 V2
Série : 01 Meubles
Programme : 593 Nova
Combinaison de façades : 537 Lave
Exécution caisson : KU PVC
Coloris corps de meuble : 048 Décor chêne cendré
Numero de poignée : 060 Poignée métall. couleur inox
Perçage de poignée : 18 Centré horizontalement
Description de socle : K Materiel de corps
Coloris de socle : 048 Décor chêne cendré
Hauteur de socle : 150 15 cm
Description étagères : K Materiel de corps
Coloris étagères : 048 Décor chêne cendré
Description d'étagère : K Materiel de corps
Coloris d'étagères : 048 Décor chêne cendré
Descr. de plan de travail : KU-DM PVC mat, chant droits
Décor de plan de travail : 048 Décor chêne cendré
Chants de pl.de trav. : D Chants décor droits
Coloris chant de pdt : 048 Décor chêne cendré

Pos	Qté	Article	Description	Prix
0.5	1.00	B135513	B135513 Kollektion	
0.5.1	-1.00	Note de crédit bloc	Note de crédit bloc Möbel / Arbeitsplatten Unités meubles	
0.5.2	-1.00	Note de crédit bloc	Note de crédit bloc Möbel / Arbeitsplatten Plans de travail	
1	1.00	UD120	Elément bas 2 portes dun seul tenant, 1 étagère	
2	1.00	UPE	Fileur d'angle finition façade, 70 x 70 mm, encombrement : 650 x 650 mm Largeur: 650 mm Profond.: 675 mm	

Pos	Qté	Article	Description	Prix
2.1	1.00	MODIF. PROFONDEUR	Modif. profondeur Veuillez demander le prix! <i>Profond.: 675 mm</i>	
3	1.00	URF	Elément range-bouteilles 4 étagères fixes, largeur : 150 mm, profondeur : 575 mm, K Matériel de corps 048 Décor chêne cendré	
4	1.00	GSBD60-I	G Façade de porte dun seul tenant pour lave-vaisselle tout	
5	1.00	SPUD60	G Sous-évier 1 bandeau intérieur, 1 porte dun seul tenant	
6	1.00	UD60	G Elément bas 1 porte dun seul tenant, 1 étagère	
7	1.00	UPE	Fileur d'angle finition façade, 70 x 70 mm, encombrement : 650 x 650 mm <i>Largeur: 675 mm</i>	
7.1	1.00	MODIF. LARGEUR	Modification de largeur Veuillez demander le prix! <i>Largeur: 675 mm</i>	
8	1.00	UD100	Elément bas 2 portes dun seul tenant, 1 étagère	
9	1.00	G1030-01	G Armoire réfrigérateur et four hauteur d'encastrement : 590 mm, hauteur d'encastrement :	
10	1.00	SFED87	Pied support 60 mm Ø en aspect inox surfaces différentes, réglable en	
11	1.00	SFED87	Pied support 60 mm Ø en aspect inox surfaces différentes, réglable en	
12	1.00	SFED87	Pied support 60 mm Ø en aspect inox surfaces différentes, réglable en	
13	1.00	SFED87	Pied support 60 mm Ø en aspect inox surfaces différentes, réglable en	
14	1.00	W60-36	G Elément haut 1 porte	
15	1.00	W60-36	G Elément haut 1 porte	
16	1.00	WB25-65	Etagère à enficher, 25 mm d'épaisseur finition corps, chant en K Matériel de corps 048 Décor chêne cendré	
18		Socle	Socles	

Pos	Qté	Article	Description	Prix
18.1	1.00	SB15	Plinthe épaisseur : 13 mm, joint détaché au sol inclus, <i>Longueur: 484 mm</i> K Matériel de corps 048 Décor chêne cendré	
18.2	1.00	SB15	Plinthe épaisseur : 13 mm, joint détaché au sol inclus, <i>Longueur: 1366 mm</i> K Matériel de corps 048 Décor chêne cendré	
18.3	1.00	SB15	Plinthe épaisseur : 13 mm, joint détaché au sol inclus, <i>Longueur: 2332 mm</i> K Matériel de corps 048 Décor chêne cendré	
18.4	1.00	SB15	Plinthe épaisseur : 13 mm, joint détaché au sol inclus, <i>Longueur: 1766 mm</i> K Matériel de corps 048 Décor chêne cendré	
18.5	1.00	SB15	Plinthe épaisseur : 13 mm, joint détaché au sol inclus, <i>Longueur: 484 mm</i> K Matériel de corps 048 Décor chêne cendré	
19		Plans de travail	Plans de travail	
19.1	1.00	APD60	Plan de travail APD avec chant décor devant et sur le côté avec <i>Largeur: 1270 mm</i> <i>Profond.: 600 mm</i> KU-DM PVC mat, chant droits 048 Décor chêne cendré	
19.1.1	1.00	AP-NF	Assemblage par rainure et languette pour tables de recouvrement,	
19.2	1.00	APD60	Plan de travail APD avec chant décor devant et sur le côté avec <i>Largeur: 3300 mm</i> <i>Profond.: 600 mm</i> KU-DM PVC mat, chant droits 048 Décor chêne cendré	
19.2.1	1.00	AP-NF	Assemblage par rainure et languette pour tables de recouvrement,	
19.2.2	1.00	AP-AUS	Découpes pour plaques de cuisson, éviers ou grilles pour appareil à encastrer	

Pos	Qté	Article	Description	Prix
19.2.3	1.00	AP-AUS	Découpes pour plaques de cuisson, éviers ou grilles pour appareil à encastrer	
19.2.4	1.00	AP-AUS	Découpes pour plaques de cuisson, éviers ou grilles pour appareil à encastrer	
19.2.5	1.00	AP-AUS	Découpes pour plaques de cuisson, éviers ou grilles pour appareil à encastrer	
19.3	1.00	APD60	Plan de travail APD avec chant décor devant et sur le côté avec <i>Largeur: 1050 mm</i> <i>Profond.: 600 mm</i> KU-DM PVC mat, chant droits 048 Décor chêne cendré	
19.4	1.00	APD60	Plan de travail APD avec chant décor devant et sur le côté avec <i>Largeur: 1500 mm</i> <i>Profond.: 550 mm</i> KU-DM PVC mat, chant droits 048 Décor chêne cendré	
Meubles				2384,76 €
4.1	1.00	LAVE-VAISSELLE	Lave-vaisselle Veuillez demander le prix!	
9.1	1.00	REFRIGERATEUR	Réfrigérateur Veuillez demander le prix!	
9.2	1.00	FOUR	Four Veuillez demander le prix!	
21	1.00	ZOB364X *	ZANUSSI FOUR Multi émail Inox Cl:A 6 fonct. vol. 53L Dim Encast	369,00 €
22	1.00	ZHC600X	ZANUSSI HOTTE Décorative L60cm Inox 540m3/h débitmax halogènes:	174,33 €
23	1.00	ZBA7184A	ZANUSSI REFRIG. 1 porte Int 103cm 153L net Cl. A+ congel:17L net Réduction de 40% sur la piece la plus chere.	348,00 €
24	1.00	300628	Franke Top TOP MITIGEUR AVEC DOUCHETTE FRAGRANIT GRIS	183,09 €
25	1.00	COG651GP1	Franke Calypso COG 651- 970X500 FRAGRANIT GRAPHITE REVERSIBLE	332,02 €
28	1.00	ZDT112	ZANUSSI LV full encast larg 60 cm Cl.energ/lav/séch: AAA 5progs	499,00 €
Electros				1905,44 €

Pos	Qté	Article	Description	Prix
5.1	1.00	EVIER-375	1 cuve avec vide-sauce et égouttoir, inox	
6.1	1.00	E-CERAM-58-154	4 foyers de cuisson, avec cadre, avec foyer double	
17	1.00	HOTTEMURALE-270	hotte cheminée murale, inox pyramide	
Accessoires				0,00 €
20	1.00	REM_IXINA	Remise supplémentaire IXINA Réduction de 20% sur la valeur des meubles.	-476,00 €
Remise				-476,00 €
26	30.00	ELE_OPTIMA	placeur à définir	
Montage				795,00 €
27	1.00	LIV_RDC_<20KM	Livraison pour un RDC dans un rayon de 20 Km	
Livraison				95,40 €
Meubles				2384,76 €
Electros				1905,44 €
Montage				795,00 €
Remise				-476,00 €
Livraison				95,40 €
Montant total				4704,60 €

Dans un total de 4704,60 € la TVA de 408,51 € est incluse
 net 3291,13 € TVA (6,00) % 197,47 € brut 3488,60 €
 net 1004,96 € TVA (21,00) % 211,04 € brut 1216,00 €

*acompte: 250 €
 Solde acompte: 1161,38 €
 Livraison: 95 € au livraison*

Accord de paiement:

Acompte 1411,38 € jusqu'au 21.02.2011 paiement: virement cpt ING 360-1024497-86
 Solde 3293,22 € Mode paiem: comptant

pose: 750 € au placeur.

CHANTIER PREPARE.

Solde: 2453,22 pour le jour de la livraison au + tard.

1. La visite :

Notre artisan placeur effectuera sur les lieux d'installation une visite préalable au montage, à cette occasion, il vous remettra un plan technique détaillant les endroits précis, où devront être installés par vos soins :

- * les arrivées d'eau chaude et d'eau froide
- * les évacuations d'eau
- * l'arrivée de gaz
- * les différentes prises électriques encastrées
- * le(s) trou(s) d'évacuation de la hotte

Si vous le souhaitez, vous pouvez lui confier tout ou partie de ces travaux, dans ce cas, ceux-ci feront l'objet de sa part d'une offre précise détaillant les prestations à effectuer ainsi que leur coût. Si à la suite du mesurage, des modifications doivent être apportées, notre offre sera revue, de commun accord, pour autant que la différence représente plus de 2 % de la valeur des meubles.

2. La livraison :

La livraison de la cuisine sera réalisée à l'endroit le plus proche possible du lieu d'installation de la cuisine, s'il faut recourir à un lift extérieur, celui sera à charge du client.

3. Le montage sur chantier préparé :

Notre artisan placeur se chargera du déballage et du montage de l'ensemble des meubles et appareils électro ménagers vendus par votre magasin IXINA, le raccordement et le test des appareils sera effectué pour autant que l'installation soit conforme aux plans techniques remis lors de sa visite préalable.

Tous travaux de réalisation sur mesure faits par notre placeur seront facturés par celui-ci.

Les accessoires nécessaires au raccordement fournis par l'artisan placeur lui seront remboursés.

Exemples : les câbles électriques, le tuyau de gaz, les buses ou filtres de hottes, les vannes Schell...

Après le montage, un accusé de réception sera rédigé afin de formuler vos remarques éventuelles,

CONDITIONS GENERALES DE VENTE IXINA

Article 1er. APPLICATION DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Toute commande est soumise aux présentes conditions générales de vente qui sont signées « pour accord » par l'acheteur qui reconnaît, par sa seule signature, en avoir pris connaissance et les avoir acceptées. En conséquence, les conditions éventuelles d'achat dont l'acheteur entendrait se prévaloir sont inopposables au vendeur à moins que ce dernier ne les ait préalablement et expressément acceptées.

Article 2. LITIGE

Tout litige trouvant sa source dans l'exécution ou l'interprétation des présentes conditions générales de vente est de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce du lieu d'établissement du siège d'exploitation du vendeur ou du Juge de Paix de ce lieu, si la nature ou l'importance du litige justifiait la compétence du Tribunal de Paix.

Article 3. PRODUITS

Le vendeur garantit la fourniture de marchandises correspondant aux codes et descriptifs repris dans la commande.

Article 4. PRIX

4.1 Les prix s'entendent hors livraison et hors installation pour marchandises livrables dans les magasins IXINA. 4.2 Sauf stipulation contraire, les factures sont payables au grand comptant.

4.3 Toute commande doit être accompagnée d'un acompte équivalant à 30% du total de la commande, toutes taxes comprises. Le solde du prix sera réglé au plus tard le jour de la livraison.

4.4 Dans l'hypothèse où l'acheteur a obtenu auprès d'un organisme financier un crédit destiné à financer son achat ainsi que dans l'hypothèse où la commande porte sur des marchandises de stock dans le magasin du vendeur, le montant de l'acompte pourra être limité à 15% du montant total du bon de commande, toutes taxes comprises.

4.5 Préalablement à tout enlèvement de marchandises, l'acheteur justifiera avoir payé la totalité de sa facture ou du solde de celle-ci auprès du vendeur.

4.6 Toute réclamation relative aux factures émises par le vendeur doit, sous peine de nullité, être introduite par courrier recommandé dans les huit jours de leur envoi, à défaut de quoi elles seront considérées comme acceptées. 4.7 La vente d'une cuisine équipée accompagnée d'une installation réalisée par un installateur référencé par IXINA est régie par des dispositions particulières (cfr. art. 14).

4.8 Electroménager trouvé moins cher ailleurs, la différence est remboursée.

L'acheteur qui, dans les 30 jours calendriers suivant l'achat du produit électroménager dans le magasin IXINA (date sur le bon de commande), trouve un produit électroménager identique moins cher dans un autre magasin concurrent à l'enseigne IXINA et dans un rayon maximum de 20km sur le territoire national (voir zone définie en magasin), recevra le remboursement de la différence.

Définition « Produit électroménager identique » : il s'agit d'un même produit ayant une référence fournisseur identique à celle vendue dans le magasin ixina, aux mêmes conditions de garantie et de services qu'IXINA et pour un produit qui doit être disponible immédiatement dans le magasin concurrent concerné

Modalité de Preuve : Le consommateur doit apporter au magasin ixina une offre écrite et officielle complète d'un magasin concurrent de moins de 30 jours à compter de la date de commande (imprimés publicitaires, catalogue, devis, etc...).

Modalité d'application : Dès réclamation au magasin ixina, l'acheteur remplira le document de remboursement type en vigueur (document remis par le magasin IXINA).

Sous réserve d'acceptation préalable du dossier par le magasin IXINA, le remboursement de la différence aura lieu sous forme de bons d'achat ou de virement sur le compte bancaire de l'acheteur

Exclusions:

- Hors offre concurrente en période de soldes ou liquidation,
- hors offre concurrente promotionnelle du type offres conjointes (pour 1 € de plus ou encore pour l'achat d'une cuisine, le produit est offert).
- Hors ventes réalisées par internet ou par correspondance ainsi que toutes les ventes des discountes, ou déstocker, etc,

Article 5. CLAUSE DE PÉNALITÉ ET INTÉRÊTS DE RETARD

En cas de non-paiement à sa date d'exigibilité, toute somme due par l'acheteur en vertu des présentes conditions générales de vente et demeurée impayée sera augmentée de 15 % de plein droit et sans mise en demeure préalable à titre d'indemnité forfaitaire pour le préjudice subi. Un intérêt de retard de 1 % par mois sera également dû à compter de l'échéance de la facture.

Article 6. LIVRAISON – TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ

6.1 La livraison des biens par le vendeur et l'agrément de ceux-ci par l'acheteur sont réputés réalisés dans le magasin du vendeur ou au domicile de l'acheteur en cas de livraison par un sous-traitant agréé. L'acheteur devient propriétaire à la signature du bon de commande si la totalité du prix a été payé ou, si seul un acompte a été payé, à la date de la livraison, le solde du prix étant réputé payable au plus tard à cette date. Les risques de perte ou de détérioration sont à charge du vendeur jusqu'à la livraison. Toutefois, dix jours après mise à disposition des marchandises dans le magasin du vendeur, l'acheteur devra avoir pris possession de celles-ci et en avoir réglé le prix. A l'expiration de ce délai, tout paiement effectué lors de l'établissement du bon de commande par l'acheteur tiendra lieu de dédit. Dans le cas d'une commande de cuisine équipée, ce délai peut être prolongé avec l'accord du vendeur en précisant toutefois que des frais d'entreposage pourront être facturés par le vendeur.

6.2 La date de livraison est de stricte application. Au cas où le vendeur n'aurait pas livré la marchandise au plus tard à la date convenue, l'acheteur disposera de 8 jours à compter de cette date pour exiger par courrier recommandé l'exécution de sa commande dans un délai de 4 semaines. A défaut de livraison dans ce délai, le vendeur s'engage à restituer à l'acheteur le montant de son acompte augmenté d'un intérêt de 8 % calculé depuis la date de la remise de l'acompte, à titre de dommages et intérêts forfaitaires. En cas de non disponibilité d'un appareil encastrable ou sanitaire, le vendeur se réserve toutefois le droit de fournir un produit de remplacement d'aspect semblable et de performance au moins équivalente, sans que cette substitution ne permette à l'acheteur d'invoquer la résolution de la vente.

Article 7. GARANTIES

7.1 IXINA garantit à l'acheteur la fourniture de marchandises conformes et en bon état. Toute réclamation sur des défauts apparents aux marchandises livrées ou à l'emballage de celles-ci doit, pour être prise en considération, être mentionnée sur le document de livraison au moment de la livraison. Ceci vaut également pour les livraisons non conformes ou incomplètes. Des dispositions particulières énoncées à l'article 15 sont d'application en cas de livraison d'une cuisine équipée accompagnée d'une installation assurée par un sous-traitant référencé par IXINA.

7.2 Les marchandises vendues sont garanties contre tout vice caché et sous la condition d'une bonne utilisation, bénéficient de la garantie légale applicable à partir de la date de la livraison. Le défaut de conformité doit être signalé dans les deux mois suivant sa constatation. La durée des garanties est indiquée au recto du bon de commande. Cette garantie ne couvre que les défauts de conformité existants au moment de la livraison des biens. Sont dès lors exclus : - les éléments dont le renouvellement régulier est nécessaire (p.ex. filtres de hotte, lampes...) – les dommages consécutifs à un incendie, un dégât des eaux, la foudre, un accident ou une catastrophe naturelle – tout dommage ou tout défaut causé expressément ou par négligence par un traitement non judicieux, un usage anormal ou non-conforme aux prescriptions du constructeur – les dommages qui ont fait l'objet d'une réparation ou tentative de réparation par un tiers ou par l'acquéreur – les dommages consécutifs à une utilisation commerciale, professionnelle ou collective des marchandises. Dans la mise en œuvre de la garantie, il appartient à l'acheteur de produire un original de la facture ou du ticket de caisse. Certaines marchandises peuvent bénéficier d'une garantie complémentaire pour la mise en œuvre de laquelle il appartient à l'acheteur de se conformer aux prescriptions contenues dans les documents remis lors de son achat. Lors du remplacement d'une marchandise, la marchandise défectueuse devra être retournée à IXINA.

7.3 Garanties commerciales supplémentaires

Garantie constructeur

Le magasin IXINA vous offre gratuitement les garanties contractuelles suivantes, à compter du jour de la mise à disposition (date livraison ou d'enlèvement): - Les meubles de cuisine sont garantis pendant 5 ans. Sans préjudice des dispositions de la garantie légale, cette garantie contractuelle est limitée au remplacement gratuit ou à la remise en état des éléments fabriqués et livrés, à l'exclusion de tout autre frais tel que pose et repose des éléments supposés défectueux, frais de transport et de déplacement. - Le matériel électroménager bénéficie d'une garantie constructeur de 2 ans, gratuite (pièces + main d'œuvre + déplacement) en Belgique. Garantie commerciale « Carte Serenity »

IXINA offre une garantie « carte serenity » au client du magasin IXINA acquéreur d'une cuisine de la gamme Edition, Move ou Optima et dont la valeur meuble est supérieure ou égale à 1000 € hors TVA. Pour bénéficier de la garantie, la cuisine doit avoir également été posée par le magasin IXINA ou par un professionnel auprès duquel le cuisiniste IXINA sous-traite les prestations d'installation.

Les conditions d'application de la garantie « carte serenity » sont décrites dans la notice d'information qui est remise par IXINA le jour de la commande. Une carte nominative « carte serenity » sera expédiée par courrier par IXINA à l'acheteur bénéficiant de la garantie.

La garantie comprend :

Garantie meubles

IXINA garantit toute malfaçon de matériaux de construction ou de finition, à condition que le matériel n'ait subi aucune modification sur laquelle IXINA n'aurait pas donné expressément son accord.

La garantie est limitée à la réparation ou à l'échange des pièces défectueuses reconnues par le point de vente IXINA, hors frais de main d'œuvre et de déplacement.

Dans le cas où le réassort serait impossible (si le composant n'est plus disponible chez le fabricant) un composant ou un revêtement similaire serait proposé au client au même niveau de prix du bien acheté initialement et garanti.

Durée de la garantie : 5 ans au delà de la garantie de 5 ans accordée par le constructeur à compter de la date de fourniture du bien garanti.

Limite de garantie : Les garanties d'assurance sont limitées aux meubles et plans de travail des gammes Edition, Move et Optima. Sont exclus les plans de travail en inox, granit et ceux en provenance d'autres fournisseurs. L'assureur prend en charge les meubles dans la limite d'une valeur catalogue de 3000 € prix de vente public par sinistre, tvac au taux standard, hors promotion ou soldes et dans la limite de 2 interventions par bénéficiaire du programme Serenity.

Garantie denrées

IXINA garantit la perte des produits alimentaires à la suite de :

-i L'élévation accidentelle et anormale de la température du congélateur et/ou du réfrigérateur acheté chez IXINA-
-ii De l'oubli de fermeture de la porte du congélateur et/ou du réfrigérateur acheté chez IXINA

Durée de la garantie : 12 mois à partir de la date de réception ou de livraison de la cuisine, indiquée sur la facture d'achat.

Limite de la garantie : 120 € TVAC

La garantie est limitée à un sinistre durant la période de garantie.

Voir les conditions d'application et d'exclusions dans la notice d'information qui est remise par IXINA le jour de la commande.

Garantie commerciale : Contrat Pack extension garantie 3 ans électroménagers

En plus de la garantie constructeur de deux ans des électroménagers, le magasin IXINA propose une garantie électroménager supplémentaire de trois ans qui prévoit la réparation gratuite ou le remplacement de l'appareil qui s'avérerait défectueux au cours de cette période.

Si l'acheteur entend souscrire cette garantie pour certains ou l'ensemble des électroménagers acheté et selon tarif de la garantie affiché dans le magasin Ixina, mention de cette souscription payante de la garantie sera renseignée sur le bon de commande et l'acheteur souscrira un contrat PACK Extension Garantie 3 ans le jour de la vente définissant les conditions de la garantie.

Le Contrat PACK extension électroménagers a pour objet d'assurer le bon fonctionnement des appareils ayant subi une panne d'origine interne et ce, pour leur fonction principale. Elle couvre la main-d'œuvre, les frais de déplacement et le remplacement des pièces défectueuses ou, en cas de sinistre total et/ou si la réparation ainsi que le remplacement du bien sont impossibles, (c'est-à-dire lorsque la valeur de l'appareil, vétusté déduite, est inférieure au coût de remise en l'état), la restitution du prix sera calculée au jour du sinistre, sur la base du prix d'achat initial de l'appareil, vétusté déduite (1% par mois à partir du jour de l'achat). L'ensemble des conditions d'application et particulières de cette garantie sont décrites dans le contrat PACK Extension Garantie 3 ans qui vous sera remis par votre magasin IXINA et auquel vous aurez souscrit.

Article 8. DELAI DE REFLEXION

Tout acheteur d'une cuisine équipée bénéficie d'un délai de réflexion de 8 jours à dater de la commande, au cours duquel il peut annuler sa commande par envoi d'un courrier recommandé à son point de vente IXINA, la date de la poste faisant foi. Toute demande d'annulation introduite dans ce délai donnera lieu au remboursement intégral de l'acompte versé, dans les 15 jours de la réception du courrier recommandé.

Article 9. TRANSPORT

A la demande de l'acheteur, le transport pourra être effectué, notamment, par un transporteur référencé par IXINA. L'acheteur traitera directement avec ce transporteur et les conditions générales de ce dernier seront applicables au transport des marchandises.

Article 10. CLAUSE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

Les biens vendus demeurent la propriété du vendeur jusqu'au paiement effectif de l'intégralité du prix. Cette disposition ne fait pas obstacle au transfert à l'acheteur, dès la livraison, des risques de perte et de détérioration. Le vendeur se réserve le droit de reprendre les marchandises à défaut du paiement du solde du prix de celles-ci.

CONDITIONS PARTICULIÈRES RELATIVES A LA VENTE DE CUISINES EQUIPÉES AVEC
INSTALLATION ASSURÉE PAR UN INSTALLATEUR RÉFÉRENCÉ PAR IXINA

Article 11.

Sauf dérogation contenue dans les présentes conditions particulières, les conditions générales de vente restent d'application entre vendeur et acheteur.

Article 12. INSTALLATION

Le prix communiqué par le vendeur à l'acheteur s'entend pour l'installation sur un chantier préparé, c'est-à-dire un chantier caractérisé par des murs solides, d'aplomb, d'équerre, lisses et secs, un sol lisse et sec et la présence opérationnelle des arrivées d'eau, de gaz et d'électricité aux endroits indiqués sur le plan technique ainsi que des évacuations des eaux et de la hotte aux endroits prévus.

Article 13. RÉCEPTION DU CHANTIER

Il est rappelé par le vendeur qu'au terme de l'installation par l'installateur référencé, il appartient à l'acheteur et à l'installateur de procéder, ensemble, à la réception du chantier. En cas de service après vente, une nouvelle réception aura lieu dans les mêmes conditions, lors de la clôture du chantier.

Article 14. PAIEMENT

La marchandise sera payée par l'acheteur au plus tard le jour de la livraison de celle-ci. L'installation sera payée au vendeur ou à l'installateur à la réception du chantier.

Article 15. GARANTIE

IXINA garantit à l'acheteur la fourniture de marchandises conformes et en bon état. Tout défaut apparent, dégât ou non-conformité doit être signalé à IXINA au plus tard à la réception du chantier. Pour ce faire, l'acheteur s'engage à transmettre à IXINA le procès-verbal de réception de l'installation. Cette obligation ne porte pas préjudice à l'application de l'article 7.

CONDITIONS PARTICULIÈRES A LA VENTE DE CUISINES ÉQUIPÉES SANS INSTALLATION

Article 16. MESURES

Le vendeur établit l'offre sur base des mesures communiquées par l'acheteur, lequel assume l'entière responsabilité de l'exactitude de celles-ci.

Article 17.

Hormis les conditions particulières s'appliquant à la vente de cuisines équipées sans installation, les conditions générales de vente entre vendeur et acheteur s'appliquent intégralement.

CONDITIONS PARTICULIÈRES A LA VENTE D'ELECTROMENAGERS SANS VENTE DE MOBILIERS, SANITAIRES ET ACCESSOIRES DE CUISINES

Article 18. Services de livraison pour les appareils électroménagers IXINA

18.1 Conditions d'application Livraison gratuite électroménagers

L'acheteur pourra bénéficier automatiquement du service de livraison gratuite des électroménagers vendus sans meubles, sanitaires et accessoires de cuisines, sous réserve de remplir les conditions cumulatives suivantes :

- pour tout achat d'électroménagers d'un montant minimum de 399 € (Hors services) ;
- l'acheteur doit confier au magasin ixina la livraison de l'électroménager concerné ;
- pour une livraison dans un rayon maximum de 20 km autour du magasin Ixina (voir zone définie et affichée en magasin).

- pour une livraison limitée au rez de chaussée

18.2 Exclusions

la livraison gratuite n'est pas assurée dans les cas suivant :

- hors livraison au-delà d'un rayon de 20KM du magasin IXINA.

Au-delà des 20 km un forfait prix par tranche kilométrique supplémentaire sera appliqué (voir tarifs en magasin)- hors livraison au-delà du rez-de- chaussée

- Pour une livraison à compter du 1er étage /sous sol un forfait supplémentaire sera sera facturé (voir tarifs en magasin)

Si la livraison doit avoir lieu à l'étage, l'acheteur doit s'assurer à l'avance que les accès (portes et halls d'entrée, escaliers, ascenseur, portes intérieures, etc...) sont suffisamment larges et offre une hauteur suffisante pour que la livraison s'effectue sans difficultés.

Au- delà du 1er étage, un élévateur est mis à la disposition de l'acheteur, ce dernier prenant en charge les frais de livraisons (y compris l'élévateur)

- hors Produits hors dimensions (Frigos us, cuisinière 90cm): Un forfait supplémentaire sera appliqué pour la livraison. voir tarifs en magasins

L'acheteur est responsable de ses déclarations relatives à l'accessibilité et à la conformité du site.

Article 19 : service installation des appareils électroménager

Conditions d'applications Forfait Installation électroménagers

Pour bénéficier de l'installation électroménagers selon forfait affiché dans le magasin IXINA,:

- l'acheteur doit avoir bénéficié du service de livraison électroménager IXINA

- l'acheteur devra au préalable s'être assuré lui-même que :

• L'ancien appareil aura été extrait de sa niche;

• La reprise de l'ancien appareil se fera uniquement si celui-ci est vide et propre;

• L'acheteur communiquera au préalable les dimensions précises de la niche;

• L'acheteur s'engage à avoir une installation conforme (y compris électrique);

• L'acheteur devra s'assurer l'arrivée de courant, eaux et gaz pour permettre de tester le nouvel appareil;

Le temps d'installation standard ne dépassera pas les 30 minutes.

Les exclusions :

Le forfait ne s'appliquera pas en cas d'interventions non standard du fait de l'acheteur (au-delà de 30 minutes) à savoir notamment:

- Non-conformité des installations;

- Prise ou arrivée eau et gaz inaccessibles;

- Mobilier en mauvais état;

- Colonne frigo hors niveau, hors aplomb;

- Absence de vannes d'arrêt gaz ou eau ;

- Si l'épaisseur du plan de travail n'est pas suffisante;

- Si plan de travail est en granit, verre, pierre bleue ou carrelé;

Si des modifications ou adaptations sont nécessaires en raison d'une installation non standard du fait de l'acheteur (erreur, omission, etc...) un forfait spécifique sera appliqué pour 45 minutes d'intervention, puis au-delà, il sera facturé à l'acheteur une intervention supplémentaire selon un barème taux horaires affiché dans le magasin IXINA.(voir tarifs taux horaires affichés en magasin)

VENDEUR:

CLIENT:

Bon de commande N° 893961/5

[290766]

N° Devis: 6163/2

Date du bon: 22/06/2011

Date de création: 03/03/2011

Votre Contact: Marc Delescaille

Semaine de livraison: 26 /2011

Tél. 1: 0479/36.36.29

Tél. 2:

Gsm:

Email:

Non assujeti

A Facturer

1. DÉTAIL DE LA PARTIE MEUBLES

Marque: OPTIMA

Modèle: 593 - Nova

Façade: 537 - Lave

Exécution caisson: KU - PVC

Coloris corps de meuble: 048 - Décor chêne cendré

Numero de poignée: 060 - Poignée metall. couleur inox

Perçage de poignée: 18 - Centré horizontalement

Description de socle: K - Materiel de corps

Coloris de socle: 048 - Décor chêne cendré

Hauteur de socle: 150 - 15 cm

Description étagères: K - Materiel de corps

Coloris étagères: 048 - Décor chêne cendré

Description d'étagère: K - Materiel de corps

Coloris d'étagères: 048 - Décor chêne cendré

Déscr. de plan de travail: KU-DM - PVC mat, chant droits

Décor de plan de travail: 048 - Décor chêne cendré

Chants de pl.de trav.: D - Chants décor droits

Coloris chant de pdt: 048 - Décor chêne cendré

Libellé	Marque	Code Article	TVA	PU TTC	QDL	QL	QAL	PV Total
Article Cuisine ROMAIN	OPTIMA	ROMAIN1MD	6 %	1 914.16	0	0	1	1 914.16

Total meubles HT: 1 805.81 EUR

TTC: 1 914.16 EUR

2. DÉTAIL DE LA PARTIE ÉLECTROMÉNAGER

Libellé	Marque	Code Article	TVA	PU TTC	QDL	QL	QAL	PV Total
Four multifonction, 6 programm	ZANUSSI	ZOB365X	21 %	369.00	0	0	1	369.00
HOTTE Décorative L60cm Inox 54	ZANUSSI	ZHC600X	6 %	174.33	0	0	1	174.33
REFRIG. 1 porte Int 103cm 153L	ZANUSSI	ZBA7184A	21 %	348.00	0	0	1	348.00
LV full encast larg 60 cm Cl.e	ZANUSSI	ZDT112	21 %	499.00	0	0	1	499.00

Total électroménager HT: 1 169.42 EUR

TTC: 1 390.33 EUR

3. DÉTAIL DE LA PARTIE SANITAIRES

Libellé	Marque	Code Article	TVA	PU TTC	QDL	QL	QAL	PV Total
Top TOP MITIGEUR AVEC DOUCHETT	Franke	300628	6 %	183.09	0	0	1	183.09
Calyso COG 651- 970X500 FRAGR	Franke	COG651GP1	6 %	332.02	0	0	1	332.02

Total sanitaires HT: 485.95 EUR TTC: 515.11 EUR

4. DÉTAIL DE LA PARTIE SERVICES ET TAXES

Libellé	Marque	Code Article	TVA	PU TTC	QDL	QL	QAL	PV Total
placement par Michael Bertoni	PLACEUR	ROMAINMD	6 %	26.50	0	0	10	265.00

Total services et taxes HT: 250.00 EUR TTC: 265.00 EUR

GARANTIES

Cette commande bénéficie du contrat de tranquillité CARTE SERENITY

Voir rappel des conditions particulières en annexe.

Je ne souhaite pas l'extension de garantie 2+3

A compter du 30 juin 2011, le taux de TVA réduit de 6 % applicable aux immeubles de plus de 5 ans mais de moins de 15 ans est susceptible d'être modifié par la loi et le taux de TVA applicable serait alors celui en vigueur au moment de la facturation/livraison.

INFORMATIONS LÉGALES ET FINANCIÈRES

TVA 3: 21 %	Base	TVA	TTC	Total à payer:	4 084.60
	1 004.96	211.04	1 216.00	Payé:	1 411.38 VIREMENT
TVA 1: 6 %	2 706.23	162.37	2 868.60		
Total:	3 711.19	373.41	4 084.60	Solde à payer:	2 673.22
Ixina La Qualité - Le prix. Nos prix de vente incluent la cotisation de recyclage RECUPEL					
Signature du vendeur	Signature des conjoints précédée des mentions "Lu et approuvé" et "Bon pour commande"			Fait à * :	
				Le * :	
* à compléter de la main des clients					

92121 05365

29012501

OUVERTS LE MERCREDI
DE 08.30 H. A 12.00 H.

Madame, Monsieur,

La présente notification établie conformément à l'article 495 du Code des impôts sur les revenus 1992, vous donne connaissance du revenu cadastral attribué à la ou aux parcelles situées dans la commune ou la division cadastrale de commune indiquée au tableau ci-dessous, dont le revenu cadastral inscrit dans la colonne 9 du tableau, conformément à l'article 494 du Code précité, sera (ré)évalué pour la ou les causes mentionnées sous la parcelle concernée. Cette notification annule et remplace toute notification antérieure relative à la ou aux parcelles en cause et tient compte de la situation physique connue du ou des biens à la date indiquée au coin supérieur droit du tableau. (1)

ARTICLE DE LA MATRICE CADASTRALE : 05365
DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR AU : 01/01/98

(rue, numéro, lieu-dit, hameau) Détails complémentaires	DESIGNATION CADASTRALE		NATURE DE LA PARCELLE	CONTENANCE		Classement et revenu à l'ha (non bâti)	REVENU CADASTRAL (1)	
	Son	N° de la parcelle		ha	a ca		Code	Montant
2.	3	4	5	6	7	8	9	
			MAISON		01 21		2F	24400

FIN DE LA PRESENTE NOTIFICATION

Date ultime pour réclamer conformément à l'article 499

du Code des impôts sur les revenus 1992 : 10/08/98

Vous vous demandez peut-être comment un nouveau revenu cadastral est fixé et comment est calculé le précompte immobilier (impôt foncier). Dans ce cas, le dépliant ci-joint vous fournira certainement des informations très utiles au sujet de vos droits et obligations.

Si, après avoir pris connaissance de ces informations, vous êtes convaincu que le revenu cadastral de votre (vos) parcelle(s) a été fixé correctement, vous n'avez aucune formalité à accomplir.

Si, par contre, vous éprouvez quelque doute, mes collaborateurs et moi-même sommes à votre disposition pour vous fournir les explications que vous souhaiteriez, obtenir notamment au sujet des éléments qui ont servi de base au nouveau revenu cadastral de la (des) parcelle(s) concernée(s) et des inscriptions figurant dans les diverses colonnes du tableau. Vous pouvez, à cet effet, nous rendre visite au bureau dont vous trouverez l'adresse, le jour et les heures d'ouverture dans le coin supérieur gauche.

Si après cet entretien, vous ne pouvez marquer votre accord sur le(s) nouveau(x) revenu(s) cadastral(aux), vous pouvez introduire une réclamation. Pour être valable, la réclamation, conformément à l'article 499 du Code précité, doit, sous peine de nullité, remplir les conditions suivantes :

1. être envoyée par lettre recommandée à la poste avant la date limite mentionnée au bas du tableau,
2. être adressée à mon bureau dont l'adresse figure ci-dessus,
3. mentionner pour chaque revenu cadastral contesté le revenu qui, selon vous, devrait être attribué à la parcelle concernée.

Je me permets d'attirer tout spécialement votre attention sur le fait que le(s) revenu(s) cadastral(aux) mentionné(s) au tableau deviendra(ont) définitif(s) si vous n'avez pas introduit de réclamation valable dans le délai prescrit.

A toutes fins utiles et pour autant que la réduction des droits d'enregistrement ait été demandée lors de l'achat d'un immeuble repris au tableau, il est important que vous preniez connaissance du point 8 du dépliant ci-joint.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

(1) Revenu cadastral proprement dit, avant indexation

L'Inspecteur principal,

Adamt.



Αρνεία

